



RAPPORT D'AUTOÉVALUATION À MI-PARCOURS

JUILLET 2016

POUR UNE ACTION PUBLIQUE

TRANSPARENTE ET

COLLABORATIVE :

PLAN D'ACTION NATIONAL

POUR LA FRANCE

2015 - 2017

Table of Contents

Apropos de ce livre numérique	1.1
Introduction et contexte	1.2
Processus d'élaboration et de mise en oeuvre du plan d'action national	1.3
Consultation lors de l'élaboration du Plan d'action national	1.3.1
Consultation lors de la mise en oeuvre du Plan d'action national	1.3.2
Consultation sur le rapport d'autoévaluation	1.3.3
Recommandations du Comité d'experts indépendants	1.4
Mise en oeuvre des engagements du Plan d'action national	1.5
Tableau récapitulatif	1.5.1
Détail des engagements et résultats obtenus	1.5.2
Rendre des comptes	1.5.2.1
Engagement 1 : Permettre à tous de consulter, de comprendre et de réutiliser les données financières et les décisions des collectivités territoriales	1.5.2.1.1
Engagement 2 : Accroître la transparence de la commande publique	1.5.2.1.2
Engagement 3 : Accroître la transparence de l'aide publique au développement	1.5.2.1.3
Engagement 4 : Ouvrir l'accès aux évaluations de politiques publiques et à leurs conclusions	
Engagement 5 : Impliquer davantage les citoyens dans les travaux menés par la Cour des comptes	1.5.2.1.4 1.5.2.1.5
Engagement 6 : Faciliter l'accès aux données relatives aux obligations de transparence des responsables publics	1.5.2.1.6
Engagement 7 : Identifier les bénéficiaires effectifs des entités juridiques enregistrées en France pour lutter efficacement contre le blanchiment	1.5.2.1.7
Engagement 8 : Renforcer la transparence des paiements et revenus issus des industries extractives	1.5.2.1.8
Engagement 9 : Accroître la transparence sur les négociations commerciales internationales	
Consulter, concerter, co-produire	1.5.2.2 1.5.2.1.9
Engagement 10 : Donner aux citoyens de nouveaux moyens de participer à la vie publique en les associant à l'identification de problèmes à résoudre	1.5.2.2.1
Engagement 11 : Coproduire avec la société civile les registres-clés de données essentielles à la société et à l'économie	1.5.2.2.2
Engagement 12 : Poursuivre l'ouverture des ressources juridiques et la collaboration avec la société civile autour de l'élaboration de la loi	1.5.2.2.3
Engagement 13 : Capitaliser sur les consultations menées et rénover les dispositifs d'expression citoyenne	1.5.2.2.4
Engagement 14 : Renforcer la médiation et la capacité d'agir des citoyens en matière de justice	
Partager des ressources numériques	1.5.2.3 1.5.2.2.5
Engagement 15 : Renforcer la politique d'ouverture et de circulation des données	1.5.2.3.1
Engagement 16 : Favoriser l'ouverture des modèles de calcul et des simulateurs de l'État	1.5.2.3.2
Engagement 17 : Transformer les ressources technologiques de l'État en plateforme ouverte	
Engagement 18 : Mieux interagir avec l'utilisateur et améliorer les services publics grâce à l'administration numérique	1.5.2.3.3 1.5.2.3.4

Poursuivre l'ouverture de l'administration	1.5.2.4
Engagement 19 : Permettre l'engagement de la société civile en appui de l'École	1.5.2.4.1
Engagement 20 : Diversifier le recrutement au sein des institutions publiques	1.5.2.4.2
Engagement 21 : Diffuser la culture de l'ouverture, des données et du numérique	1.5.2.4.3
Engagement 22 : Diffuser l'innovation et approfondir la recherche sur le gouvernement ouvert	
Engagement 23 : Responsabiliser et protéger les agents publics en matière de prévention des conflits d'intérêts	1.5.2.4.4 1.5.2.4.5
Le gouvernement ouvert au service du climat et du développement durable	1.5.2.5
Engagement 24 : Associer la société civile à la Conférence COP21 et favoriser la transparence sur l'agenda et les négociations	1.5.2.5.1
Engagement 25 : Mettre à disposition des données et des modèles relatifs au climat et au développement durable	1.5.2.5.2
Engagement 26 : Engager de nouvelles collaborations avec la société civile afin de développer des solutions innovantes pour répondre aux défis du climat et du développement durable	1.5.2.5.3
Echange entre pairs et apprentissage	1.6
Conclusion : enseignements principaux et prochaines étapes	1.7
Contribuer	1.8
Annexes	1.9
Institutions porteuses d'engagements	1.9.1
Liste des personnalités rencontrées lors de l'élaboration du Plan d'action	1.9.2
Kit Ministère ouvert	1.9.3

Rapport d'autoévaluation à mi-parcours du Plan d'action pour la France 2015-2017 "Pour une action publique transparente et collaborative"

Ce livre est une version numérique du rapport d'autoévaluation à mi-parcours du [Plan d'action national pour la France 2015-2017](#), élaboré dans le cadre du [Partenariat pour un gouvernement ouvert \(PGO\)](#). Il présente, engagement par engagement, l'avancement des actions prises par les ministères en matière de gouvernement ouvert.

Ce livre en ligne est ouvert à contribution citoyenne (forum intégré) : chacun peut ainsi proposer des modifications, suggérer de nouveaux exemples de réussites et solliciter de nouveaux types de collaborations entre la société civile et l'administration. Cette espace restera ouvert jusqu'en juillet 2017, date à laquelle la France remettra un rapport d'autoévaluation final.

La version PDF de ce livre est également disponible :

- [version initiale avant la consultation de juin 2016](#)
- [version enrichie de juillet 2016](#)

Le code source de ce livre numérique est disponible dans le dépôt suivant : [FramaGit](#).

Pour toute question ou suggestion : gouvernement-ouvert@etalab.gouv.fr

1. Introduction et contexte

Le Plan d'action national de la France

Le Plan d'action national 2015-2017 "Pour une action publique transparente et collaborative", publié par la France le 16 juillet 2015 comporte 26 engagements reposant sur 4 axes :

- Rendre des comptes
- Consulter, concerter et coproduire l'action publique
- Partager des ressources numériques utiles à l'innovation économique et sociale
- Poursuivre l'ouverture de l'administration

La dernière partie du plan d'action propose 3 engagements appliquant les principes du gouvernement ouvert au climat et au développement durable. Ils ont été mis en oeuvre dans la perspective de la COP21, organisée à Paris en décembre 2015.

Le Plan d'action de l'Assemblée nationale

Parallèlement, et dans le respect du principe constitutionnel de séparation des pouvoirs, l'Assemblée nationale a rejoint la démarche du gouvernement ouvert en publiant son propre plan d'action "[Vers une Assemblée nationale du XXIème siècle](#)". Son évaluation est également indépendante de ce présent rapport.

Les 26 engagements du Plan d'action national reflètent pleinement les quatre principes clés du gouvernement ouvert :

- Il s'agit d'abord d'instiller, à chaque niveau de l'action publique et de la vie économique, davantage de **transparence**. L'ouverture des données relatives à l'activité financière des collectivités territoriales ([engagement 1](#)), à l'aide au développement ([engagement 3](#)), aux obligations des responsables publics ([engagement 6](#)), au climat et au développement durable ([engagement 25](#)) en sont des exemples forts.
- La décision publique s'ouvre à **la participation citoyenne**, par des actions de co-élaboration de la loi et d'association de la société civile à la vie publique ([engagements 10, 11, 12, 13, 19, 24, 26](#)), d'ouverture des évaluations de politiques publiques ([engagement 4](#)), de médiation en matière de justice et sur le fonctionnement des institutions ([engagements 14 et 5](#)). L'administration se modernise en s'ouvrant à d'autres profils et d'autres pratiques ([engagements 20, 21, 22, 23](#)).
- La plus forte implication de la France dans des initiatives internationales liées à la transparence de la commande publique ([engagement 2](#)), des bénéficiaires effectifs des sociétés ([engagement 7](#)), des paiements et revenus des industries extractives ([engagement 8](#)), des négociations commerciales ([engagement 9](#)), ainsi que l'ouverture des modèles de calcul et des simulateurs de l'Etat ([engagement 16](#)) participent d'une plus grande **redevabilité de l'action publique**.
- Le **numérique et l'innovation** sont au coeur de la démarche de gouvernement ouvert, grâce à une politique renforcée en matière d'ouverture et de circulation des données ([engagement 15](#)), le partage des ressources numériques de l'Etat et la modernisation dans la manière de concevoir les services publics ([engagements 17 et 18](#)).

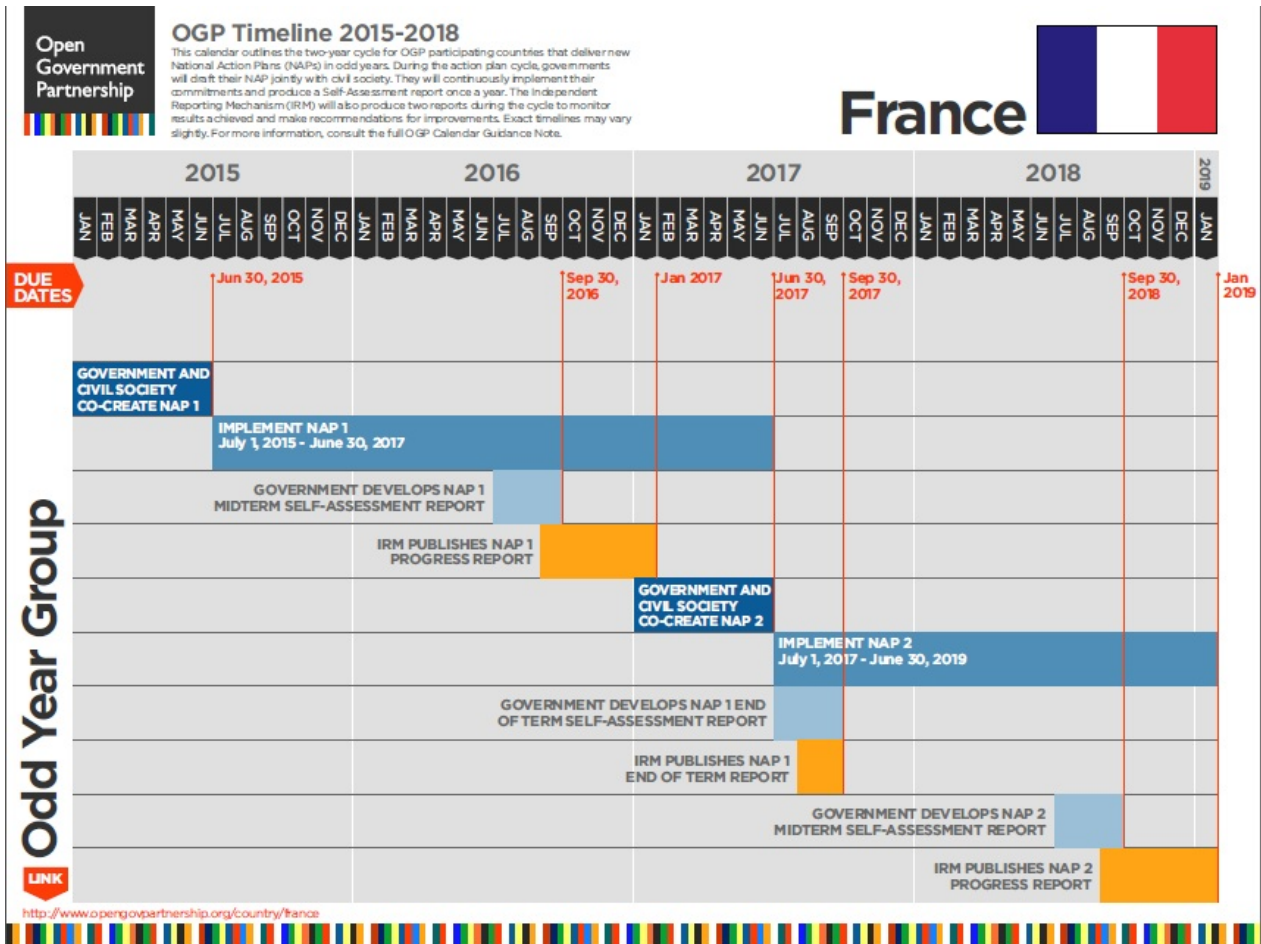
Ce rapport d'autoévaluation à mi-parcours marque la première année de mise en oeuvre du Plan d'action national :

- Il rappelle la [méthode d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi du plan](#), et présente [l'avancement des](#)

engagements à date, les actions initiées par la France pour partager son expérience et ses ressources auprès d'autres pays, et les prochaines étapes.

- Il sera enrichi en continu et ce jusqu'en juillet 2017, date à laquelle la France devra remettre un rapport d'autoévaluation final et son deuxième plan d'action.
- Une section "Contribuer" est ouverte : vous pouvez y proposer des suggestions d'amélioration dans la méthode et les outils de suivi du plan d'action. Une première consultation, ouverte du 13 au 30 juin 2016 a permis d'enrichir la version initiale du rapport d'étape à un an.

Calendrier global pour la France dans le Partenariat pour un gouvernement ouvert



En savoir plus : fiche pays de la France sur le site du PGO

2. Processus d'élaboration et de mise en oeuvre du plan d'action national

Cette partie présente les mécanismes de consultation mis en place lors de l'élaboration du Plan d'action national, de sa mise en oeuvre et de l'élaboration du rapport d'autoévaluation.

- [2.1. Consultation lors de l'élaboration du Plan d'action national](#)
- [2.2. Consultation lors de la mise en oeuvre du Plan d'action national](#)
- [2.3. Consultation sur le rapport d'autoévaluation](#)

2.1. Consultation lors de l'élaboration du Plan d'action national

L'élaboration du Plan d'action a été coordonnée par la [mission Etalab](#), au sein du [secrétariat général pour la modernisation de l'action publique](#), entre octobre 2014 et juin 2015, à travers plusieurs canaux de consultations :

- Une consultation en ligne, organisée par le [Conseil national du numérique](#), entre le 3 novembre 2014 et le 28 février 2015 :
 - [Les débats de la consultation ainsi que la synthèse des contributions](#) sont toujours disponibles en ligne. Au sein du thème dédié à la transformation de l'action publique, **deux consultations ont été consacrées entièrement à l'« Open Data » et au « Gouvernement Ouvert »**. Les contributions publiées dans d'autres sujets de consultation (ex : [Stratégie technologique de l'Etat et services publics](#)) ont également nourri la réflexion sur le gouvernement ouvert.
 - Les données de la consultation ont été publiées en [open data sur data.gouv.fr](#). Les propositions qui sont remontées à travers ces consultations ont alimenté la définition des engagements, certaines sont incluses dans le plan d'action national sous forme de verbatim.
- Des ateliers-relais organisés par des associations et acteurs des territoires, notamment [La Cantine brestoise et Décider ensemble](#)
- Des entretiens bilatéraux et sessions de travail avec des associations et groupes d'experts (voir la [liste des organisations](#))
- Des réunions, ateliers et événements contributifs ouverts à tous et organisés dans toute la France (voir tableau ci-dessous)
- La mobilisation du [réseau d'experts d'Etalab](#), composé de personnalités qualifiées issues de la société civile (associations citoyennes, recherche, entreprises, open data)
- Des propositions formulées dans de nombreux rapports publics et provenant d'instituts de recherche et de think tanks
- Des présentations et points d'étapes réalisés avec les acteurs publics et la société civile (liens vers les présentations des points d'étape ci-dessous)

Ces interactions ont permis de sensibiliser de nombreux acteurs aux objectifs et aux principes du gouvernement ouvert et d'enrichir les premières pistes d'engagements. La mobilisation de nombreux ministères dans la démarche a également permis une forte appropriation des engagements, accélérant ainsi l'agenda de l'ouverture. Voir la [liste des ministères et administrations](#) engagés dans le Plan d'action.

Evénements contributifs

Événement	Date et lieu	Thème	Organisation
Open World Forum	31/10/2014 à Paris	Atelier : "From Open Data to Open Gov, the role of the Civil Society"	Animation par Etalab
Semaine de l'innovation publique	15/11/2014 à Paris	Atelier : « Gouvernement ouvert : comment l'Etat peut-il faire progresser la transparence de l'action publique et la participation citoyenne ? »	Animation par Etalab et le CNum
Institut d'études politiques	20/11/2014 à Lille	Ateliers organisés par des étudiants en Master "Management des politiques publiques"	IEP
Atelier-relais	16/12/2014 à Brest	Open gov : comment faire progresser la transparence de l'action publique et la participation citoyenne	La Cantine brestoise
Atelier-relais	18/12/2014 à Paris	Open data : vers une démocratie plus ouverte ?	Décider ensemble
Journée contributive concertation "Ambition numérique"	19/01/2015 à Bordeaux	Ateliers "gouvernement ouvert dans les territoires" et "ouverture des données et des modèles publics"	Animation par Etalab
Séminaires « G90 » et « entrepreneuriat durable et innovation »	21/01/2015 à l'Université technologique de Compiègne	Atelier participatif avec les étudiants " Comment renouveler le débat public à l'ère du numérique "	Animation par les enseignants de l'université, la Commission nationale du débat public (CNDP), Etalab
Atelier-relais	26/01/2015 à Paris	Open gov : comment faire progresser la transparence de l'action publique et la participation citoyenne ?	France Stratégie
Forum ouvert	19/05/2015 à Paris	Forum ouvert " Comment rénover et pérenniser les modes de coopération entre administration et citoyen ? "	CNDP et Etalab

Présentations des points d'étape

- [Mardi 16 décembre 2014 à Numa](#)
- [Mardi 17 février 2015 à Superpublic](#)
- [Mardi 17 mars 2015 à Numa](#)

2.2. Consultation lors de la mise en oeuvre du Plan d'action national

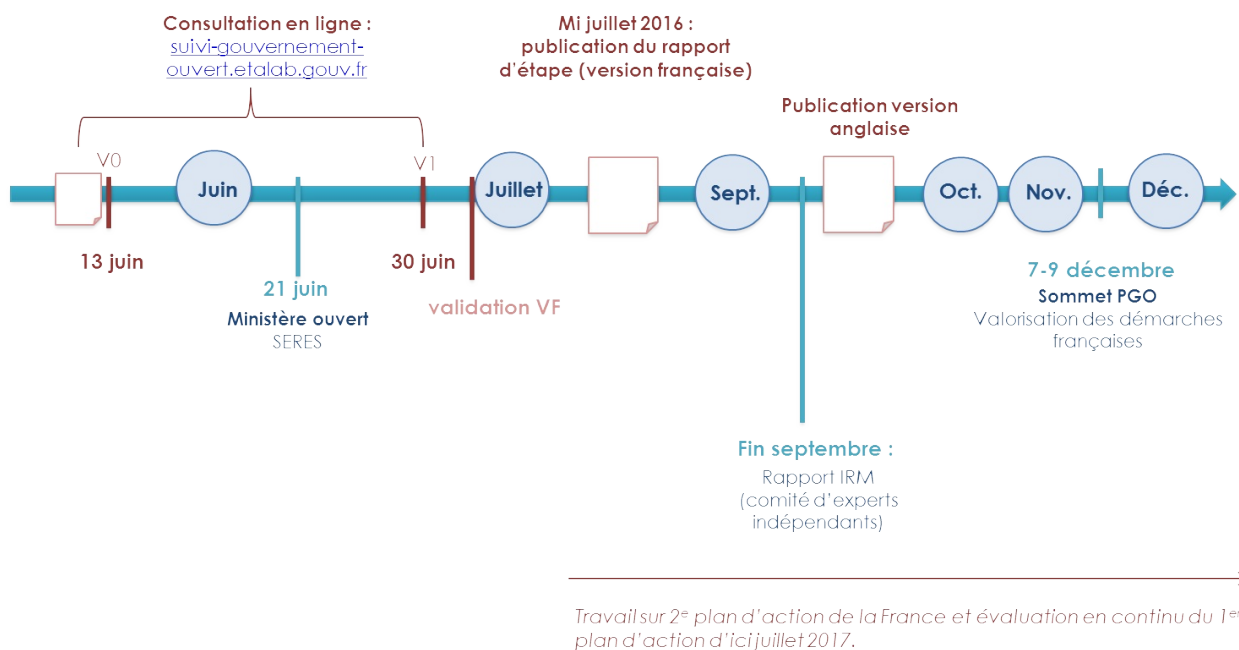
La mise en oeuvre concrète du plan d'action national suppose d'ouvrir aux citoyens des outils de suivi et de participation en ligne et hors ligne.

Plusieurs dispositifs sont proposés :

- Suivre l'avancement des actions réalisées engagement par engagement, publié dans le présent rapport. Les citoyens peuvent commenter directement ce suivi par l'intermédiaire d'un forum, intégré au sein de chaque page de suivi.
- Envoyer une contribution écrite à l'adresse gouvernement-ouvert@etalab.gouv.fr. Les contributions seront rendues publiques.
- Suggérer des améliorations dans la méthodologie de consultation et de suivi du Plan d'action national, dans la section "**Contribuer**" de ce présent livre : les contributeurs peuvent suggérer des outils et méthodologies de consultation, ou encore toute autre idée qui permette d'améliorer le suivi des engagements (construction d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, formats d'ateliers présentiels, etc.)

En parallèle, les administrations sont invitées à rendre compte de l'avancement de leurs actions.

Calendrier :



2.3. Consultation sur le rapport d'autoévaluation

Le rapport d'autoévaluation à un an a été soumis à **consultation publique du 13 au 30 juin 2016**

Cette consultation a été réalisée en ligne et hors ligne.

- En ligne par l'intermédiaire du forum de discussion ouvert
- En présentiel par l'organisation d'un [Ministère ouvert le 21 juin 2016](#) au Secrétariat d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification.

Un processus de dialogue et d'amélioration continue

Afin de pérenniser la démarche consultative instaurée depuis l'élaboration du Plan d'action national, le forum de discussion est ouvert en continu. Des rencontres "Ministère ouvert" pourront être organisées dans les ministères porteurs afin de continuer ce dialogue administrations-société civile sur les engagements du Plan d'action 2015-2017 et sur les futurs engagements à porter dans le prochain Plan d'action.

3. Recommandations du Comité d'experts indépendants

Cette partie sera complétée sur la base des retours apportés par le Comité d'experts indépendants ([IRM - Independent Reporting Mechanism](#)). Les plans d'action des pays membres du [Partenariat pour un gouvernement ouvert](#) sont en effet évalués tous les deux ans par un comité d'experts indépendants, nommés par le Partenariat. Concernant le Plan d'action national 2015-2017, deux rapports seront produits par ce comité :

- Un premier rapport à mi-parcours, attendu d'ici fin septembre 2016 : dans ce cadre les chercheurs français de l'IRM ont lancé le 27 juin 2016 une [plateforme de consultation](#) ouverte jusqu'au 1er septembre 2016. Des événements de dialogue sont également prévus à Paris et dans les territoires. Les contributions enrichiront l'évaluation indépendante menée par l'IRM, et s'intéressant à la méthode d'élaboration, de consultation et d'implémentation du plan d'action.
- Un rapport final prévu pour septembre 2017

Les résultats de ces rapports permettront à la France d'améliorer le processus de mise en oeuvre de son Plan d'action national.

4. Mise en oeuvre des engagements du Plan d'action national

Cette partie présente de manière [synthétique](#) et [détaillée](#) l'avancement des engagements du Plan d'action national.

Dans la partie synthétique :

Un tableau résume la mise en oeuvre globale des engagements. Pour chaque engagement est inscrit son statut (non démarré, partiel, substantiel, complet) et son état d'avancement par rapport au calendrier fixé.

Dans la partie détaillée :

- le détail des institutions porteuses, des enjeux et de la feuille de route est rappelé
- un tableau présente ensuite l'avancement de la mise en oeuvre de chaque action de la feuille de route en plusieurs onglets : les éléments de mise en oeuvre et les prochaines étapes. Chaque action est qualifiée avec un statut : **non démarré, partiel, substantiel, complet**.
- il est enfin présenté un ou plusieurs exemples concrets de réussite de l'engagement

Cette partie "suivi" est le fruit du travail mené par l'administration en charge de la coordination de l'action de la France au sein du PGO (Etalab/SGMAP) avec l'ensemble des institutions porteuses d'engagements et la société civile. Depuis l'adoption du Plan d'action en juillet 2014, Etalab est en lien avec un réseau de porteurs métiers dans l'ensemble de l'administration pour échanger avec eux et accompagner leurs actions d'ouverture, de transparence et de nouvelles collaborations. Ce suivi est ensuite partagé lors de réunions rassemblant les différents ministères, au cours desquelles sont définies les prochaines actions à mettre en oeuvre.

Une première réunion avec les [administrations concernées](#) a eu lieu le 13 mai 2016.

4.1. Tableau récapitulatif

Date de mise à jour : 03/06/2016

Engagement	Statut	Calendrier
Engagement 1 : Permettre à tous de consulter, de comprendre et de réutiliser les données financières et les décisions des collectivités territoriales	Substantiel	Conforme
Engagement 2 : Accroître la transparence de la commande publique	Partiel	Conforme
Engagement 3 : Accroître la transparence de l'aide publique au développement	Partiel	Retardé
Engagement 4 : Ouvrir l'accès aux évaluations de politiques publiques et à leurs conclusions	Partiel	Conforme
Engagement 5 : Impliquer davantage les citoyens dans les travaux menés par la Cour des comptes	Substantiel	Conforme
Engagement 6 : Faciliter l'accès aux données relatives aux obligations de transparence des responsables publics	Substantiel	Conforme
Engagement 7 : Identifier les bénéficiaires effectifs des entités juridiques enregistrées en France pour lutter efficacement contre le blanchiment	Partiel	Conforme
Engagement 8 : Renforcer la transparence des paiements et revenus issus des industries extractives	Substantiel	Retardé
Engagement 9 : Accroître la transparence sur les négociations commerciales internationales	Substantiel	Conforme
Engagement 10 : Donner aux citoyens de nouveaux moyens de participer à la vie publique en les associant à l'identification de problèmes à résoudre	Partiel	Retardé
Engagement 11 : Coproduire avec la société civile les registres-clés de données essentielles à la société et à l'économie	Partiel	Conforme
Engagement 12 : Poursuivre l'ouverture des ressources juridiques et la collaboration avec la société civile autour de l'élaboration de la loi	Substantiel	Conforme
Engagement 13 : Capitaliser sur les consultations menées et rénover les dispositifs d'expression citoyenne	Partiel	Conforme
Engagement 14 : Renforcer la médiation et la capacité d'agir des citoyens en matière de justice	Substantiel	Conforme
Engagement 15 : Renforcer la politique d'ouverture et de circulation des données	Substantiel	Conforme
Engagement 16 : Favoriser l'ouverture des modèles de calcul et des simulateurs de l'État	Partiel	Conforme
Engagement 17 : Transformer les ressources technologiques de l'État en plateforme ouverte	Substantiel	Conforme
Engagement 18 : Mieux interagir avec l'utilisateur et améliorer les services publics grâce à l'administration numérique	Substantiel	Conforme
Engagement 19 : Permettre l'engagement de la société civile en appui de l'École	Substantiel	Conforme
Engagement 20 : Diversifier le recrutement au sein des institutions publiques	Substantiel	Conforme
Engagement 21 : Diffuser la culture de l'ouverture, des données et du numérique	Partiel	Conforme
Engagement 22 : Diffuser l'innovation et approfondir la recherche sur le gouvernement ouvert	Partiel	Conforme
Engagement 23 : Responsabiliser et protéger les agents publics en matière de prévention des conflits d'intérêts	Substantiel	Conforme
Engagement 24 : Associer la société civile à la Conférence COP21 et favoriser la		

transparence sur l'agenda et les négociations	Complet	Conforme
Engagement 25 : Mettre à disposition des données et des modèles relatifs au climat et au développement durable	Susbtantiel voire complet	Conforme
Engagement 26 : Engager de nouvelles collaborations avec la société civile afin de développer des solutions innovantes pour répondre aux défis du climat et du développement durable	Susbtantiel voire Complet	Conforme

4.2. Détail des engagements et résultats obtenus

Rendre des comptes

Renforcer la transparence de la dépense et des comptes publics

- Engagement 1 : Permettre à tous de consulter, de comprendre et de réutiliser les données financières et les décisions des collectivités territoriales
- Engagement 2 : Accroître la transparence de la commande publique
- Engagement 3 : Accroître la transparence de l'aide publique au développement

Ouvrir l'évaluation publique

- Engagement 4 : Ouvrir l'accès aux évaluations de politiques publiques et à leurs conclusions
- Engagement 5 : Impliquer davantage les citoyens dans les travaux menés par la Cour des comptes

Renforcer la transparence sur les déclarations d'intérêts et de patrimoine des responsables publics

- Engagement 6 : Faciliter l'accès aux données relatives aux obligations de transparence des responsables publics

Favoriser la transparence de la vie économique

- Engagement 7 : Identifier les bénéficiaires effectifs des entités juridiques enregistrées en France pour lutter efficacement contre le blanchiment
- Engagement 8 : Renforcer la transparence des paiements et revenus issus des industries extractives
- Engagement 9 : Accroître la transparence sur les négociations commerciales internationales

Consulter, concerter, co-produire

Favoriser une action publique contributive et collaborative

- Engagement 10 : Donner aux citoyens de nouveaux moyens de participer à la vie publique en les associant à l'identification de problèmes à résoudre
- Engagement 11 : Coproduire avec la société civile les registres-clés de données essentielles à la société et à l'économie
- Engagement 12 : Poursuivre l'ouverture des ressources juridiques et la collaboration avec la société civile autour de l'élaboration de la loi

Rénover les pratiques de consultation et de concertation

- Engagement 13 : Capitaliser sur les consultations menées et rénover les dispositifs d'expression citoyenne
- Engagement 14 : Renforcer la médiation et la capacité d'agir des citoyens en matière de justice

Partager des ressources numériques

- Engagement 15 : Renforcer la politique d'ouverture et de circulation des données
- Engagement 16 : Favoriser l'ouverture des modèles de calcul et des simulateurs de l'État
- Engagement 17 : Transformer les ressources technologiques de l'État en plateforme ouverte
- Engagement 18 : Mieux interagir avec l'utilisateur et améliorer les services publics grâce à l'administration numérique

Poursuivre l'ouverture de l'administration

Favoriser l'engagement citoyen en soutien des pouvoirs publics

- Engagement 19 : Permettre l'engagement de la société civile en appui de l'École

Ouvrir l'accès à la fonction publique

- Engagement 20 : Diversifier le recrutement au sein des institutions publiques

Diffuser la culture de l'ouverture et l'innovation dans l'administration

- Engagement 21 : Diffuser la culture de l'ouverture, des données et du numérique
- Engagement 22 : Diffuser l'innovation et approfondir la recherche sur le gouvernement ouvert

Renforcer la déontologie dans la fonction publique

- Engagement 23 : Responsabiliser et protéger les agents publics en matière de prévention des conflits d'intérêts

Le gouvernement ouvert au service du climat et du développement durable

- Engagement 24 : Associer la société civile à la Conférence COP21 et favoriser la transparence sur l'agenda et les négociations
- Engagement 25 : Mettre à disposition des données et des modèles relatifs au climat et au développement durable
- Engagement 26 : Engager de nouvelles collaborations avec la société civile afin de développer des solutions innovantes pour répondre aux défis du climat et du développement durable

Rendre des comptes

- Engagement 1 : Permettre à tous de consulter, de comprendre et de réutiliser les données financières et les décisions des collectivités territoriales
- Engagement 2 : Accroître la transparence de la commande publique
- Engagement 3 : Accroître la transparence de l'aide publique au développement
- Engagement 4 : Ouvrir l'accès aux évaluations de politiques publiques et à leurs conclusions
- Engagement 5 : Impliquer davantage les citoyens dans les travaux menés par la Cour des comptes
- Engagement 6 : Faciliter l'accès aux données relatives aux obligations de transparence des responsables publics
- Engagement 7 : Identifier les bénéficiaires effectifs des entités juridiques enregistrées en France pour lutter efficacement contre le blanchiment
- Engagement 8 : Renforcer la transparence des paiements et revenus issus des industries extractives
- Engagement 9 : Accroître la transparence sur les négociations commerciales internationales

Engagement 1 : Permettre à tous de consulter, de comprendre et de réutiliser les données financières et les décisions des collectivités territoriales

Institutions porteuses :

- Ministère de l'Intérieur
- Ministère des Finances et des Comptes publics
- Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales
- Cour des comptes
- Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Enjeux :

Afin de mieux satisfaire l'attente légitime des citoyens et compte tenu de la part importante que les collectivités territoriales prennent à la dépense publique, leur transparence financière doit être renforcée.

Description de l'engagement :

- **Publier en open data les données des collectivités territoriales**
 - Permettre aux citoyens de mieux saisir les enjeux financiers des collectivités territoriales
 - Mettre à disposition régulièrement les données financières des juridictions financières
 - Renforcer l'open data des collectivités territoriales : inscrire dans la loi l'obligation de publier les informations publiques des collectivités de plus de 3500 habitants (y compris communes et EPCI)
- **Publier en ligne les délibérations et comptes rendus des conseils municipaux**
 - Publier sous forme électronique, et mettre à disposition de manière permanente et gratuite, en plus d'une version papier, le recueil des actes administratifs des délibérations et arrêtés municipaux des collectivités
 - Afficher dans un délai d'une semaine suivant le conseil municipal et mettre en ligne sur le site internet de la commune, quand ils existent, les comptes rendus des conseils municipaux, pendant six ans minimum
- **Publier en open data des données relatives aux permis de construire**
 - Engager un groupe de travail avec les parties prenantes pour faire organiser progressivement la disponibilité en open data des données relatives aux permis de construire d'ici 2017

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
Publier en open data la dotation globale de fonctionnement (DGCL), contribution financière de l'Etat aux collectivités territoriales.	Un outil de recherche qui permet d'extraire les données des dotations est disponible sur le site du ministère de l'Intérieur. Les critères physiques et financiers servant de base de calcul à la dotation globale de fonctionnement sont téléchargeables via différentes requêtes sur le site de la DGCL. Cet outil a été référencé sur data.gouv.fr.	Référencer directement les jeux de données sur data.gouv.fr.	Substantiel
Publier en open data sur data.gouv.fr		Obtenir un	

<p>l'intégralité des balances comptables, à compter de l'exercice 2013, des collectivités locales et des groupements à fiscalité propre.</p>	<p>Les balances comptables sont disponibles à partir de 2013 sur data.gouv.fr.</p>	<p>historique des balances comptables. Mettre à jour les données tous les ans.</p>	<p>Complet</p>
<p>Rendre obligatoire pour les exécutifs locaux et les présidents d'EPCI de présenter un rapport devant l'assemblée délibérante (conseil municipal, départemental ou régional) sur les suites données aux observations de la chambre régionale des comptes (CRC).</p>	<p>Cet engagement a été inscrit au sein de l'article 107 de la loi NOTRe (nouvel article L 243-7 du Code des juridictions financières). Il contient deux types de dispositions relatives aux suites données par les collectivités contrôlées aux rapports d'observation des CRC et à la transmission de ces rapports par les présidents d'EPCI aux maires des communes membres. Ces dispositions visent à renforcer l'efficacité et l'utilité des contrôles des CRC sur la gestion des collectivités locales. Elles amènent leur exécutif à communiquer sur les suites données aux observations et recommandations de la CRC, au moyen d'un rapport d'abord présenté à leur assemblée délibérante (dans un délai d'un an) puis transmis à la CRC. Une #DataSession, organisée à la Cour des comptes, a fait émerger l'idée d'un outil de suivi de l'application des recommandations des rapports des CRC (voir outil "reco-tracker").</p>	<p>Suivre l'application de la mesure (synthèses réalisées par les CRC). L'échéancier de mise en application de la loi NOTRe est disponible sur Légifrance.</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Mettre à disposition régulièrement les données financières des juridictions financières : les données fondant les travaux concernant les finances locales et certaines données d'activité des juridictions financières (notamment la mise à jour de la liste des publications de la Cour des comptes et des moyens des juridictions financières).</p>	<p>Les données des rapports de la Cour des comptes sur les finances publiques locales sont disponibles sur data.gouv.fr. De nouveaux jeux de données ont été publiés le 27 mai 2016 à l'occasion d'une #DataSession de la Cour des comptes : les jugements anonymisés des chambres régionales et territoriales des comptes (2016), et les rapports d'observations définitives des chambres régionales et territoriales des comptes (2013, 2014 et 2015). Voir toutes les données de la Cour des comptes.</p>	<p>Publier les données d'activité des juridictions financières, notamment la mise à jour de la liste des publications de la Cour et des moyens des juridictions financières. Donner davantage de profondeur historique aux jeux de données publiés.</p>	<p>Complet</p>
<p>Renforcer l'open data des collectivités territoriales : inscrire dans la loi l'obligation de publier les informations publiques des collectivités de plus de 3 500 habitants (y compris communes et EPCI).</p>	<p>Le projet de loi République numérique, dans son article 4, fait rentrer les collectivités territoriales de plus de 3500 habitants dans le droit commun de l'open data des administrations publiques (NB : cet article vient abroger les dispositions initialement incluses dans l'article 106 de la loi NOTRe). Plusieurs initiatives sont en cours pour accompagner ces collectivités dans la transition vers l'open data et notamment la démarche d'OpenDataFrance qui a été conjointement missionnée par Axelle Lemaire et Estelle Grelier sur le sujet. Etalab travaille également à l'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise à disposition de leurs données : les intégrations possibles sont détaillées ici.</p>	<p>Suivre l'adoption du projet de loi pour une République numérique et les actions menées avec OpenDataFrance.</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Publier sous forme électronique, et mettre à disposition de manière permanente et gratuite, en plus</p>			

<p>d'une version papier, le recueil des actes administratifs des délibérations et arrêtés municipaux des collectivités. Afficher dans un délai d'une semaine suivant le conseil municipal et mettre en ligne sur le site internet de la commune, quand ils existent, les comptes rendus des conseils municipaux, pendant six ans minimum.</p>	<p>La loi NOTRe (titre IV) établit cette obligation (articles 124 et 128). Le décret d'application de l'article 128 a été publié au journal officiel le 12 février 2016.</p>		<p>Substantiel</p>
<p>Engager un groupe de travail avec les parties prenantes pour faire organiser progressivement la disponibilité en open data des données relatives aux permis de construire d'ici 2017.</p>	<p>Un groupe de travail sur l'anonymisation a été instauré entre Etalab, l'Administrateur général des données et le Commissariat général au développement durable. Une saisine CNIL est en cours de traitement.</p>	<p>Rendre plus transparent le travail du groupe de travail. Suivre l'avis de la CNIL et les avancées du groupe de travail.</p>	<p>Partiel</p>

Contributions associées : #1, #2, #3

Engagement 2 : Accroître la transparence de la commande publique

Institutions porteuses :

- Premier ministre (Direction de l'information légale et administrative)
- Ministère des Finances et des Comptes publics
- Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

Enjeux :

Selon les [données recensées par l'observatoire économique de l'achat public](#), le montant des marchés publics recensés était de 71,5 milliards d'euros en 2013. La transparence et la bonne gestion de la commande publique sont des enjeux essentiels pour la France. Elles figurent dans la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (dite « Loi Sapin ») et dans le Code des marchés publics (CMP), qui, dès son article 1er, fait de la transparence l'un des trois principes fondamentaux régissant la commande publique.

- La publicité a priori des avis est notamment assurée par les dispositions des articles 26 et 40 du CMP (avec notamment obligation de publication pour les montants supérieurs à 90 000€ HT d'un avis d'appel public à la concurrence soit dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales, ainsi que sur son profil d'acheteur) ;
- La publicité a posteriori des achats et des attributaires est notamment assurée par les dispositions des articles 85, 131 et 133 du CMP

Description de l'engagement :

- **Standardiser le format des données de publicité des appels d'offre**
- **Mettre à disposition, en open data, les données du Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), les données des organes de publication et celles des profils d'acheteur**
- **Encourager le développement de la publication des informations sur les marchés publics attribués**
 - Rendre obligatoire cette publication au-dessus des seuils fixés par voie réglementaire et développer les mesures d'accompagnement incitant les acheteurs à faire de même pour les marchés inférieurs à ces seuils et développer la publicité des profils d'acheteurs
 - Promouvoir l'[open data](#), notamment grâce à la standardisation des formulaires et leur présentation en format [exploitable informatiquement](#) et facilement réutilisable. Les données à ouvrir en priorité seront déterminées à la suite d'une phase d'étude qui n'excédera pas un an
- **Inclure dans les contrats passés par les acheteurs des [clauses d'ouverture des données](#)**
 - Inciter les prestataires à ouvrir les données produites dans le cadre de l'exécution d'un marché par la définition d'un Cahier des clauses administratives générales (CCAG) type

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
	En s'inspirant de l'avancement de la Bretagne en la matière et	Développer une API de validation du format de données pour rapatrier les données des marchés publics sur	

Standardiser le format des données de publicité des appels d'offre.	<p>suite à une réunion du SGMAP avec la direction des affaires juridiques de Bercy, une version beta du référentiel national des données des marchés publics a été publiée sur data.gouv.fr. Un barcamp sur la commande publique a eu lieu le 9 mai 2016 en Bretagne pour tester et améliorer ce référentiel. Les directives sur les marchés publics ont été transposées par ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 puis plusieurs décrets ont été pris. Après consultation, la directive relative aux contrats de concession a été transposée par ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016. Un décret a été pris (n°2016-86 du 1er février 2016). Une disposition concernant les données essentielles a été introduite dans chaque texte, applicable au plus tard au 1er octobre 2018, et mettant en oeuvre les profils d'acheteurs pour la publication des données. Liens utiles : synthèse de la consultation et calendrier de transposition. Au niveau international, la France a rejoint le Contracting Five, groupe de 5 pays s'engageant à faire converger les standards d'ouverture des données des marchés publics.</p>	<p>données des marchés publics sur data.gouv.fr, (capitaliser sur l'API Entreprise). Il faut proposer un mode de collecte des données « essentielles » de marchés publics pour assurer leur accès libre sur les profils d'acheteurs. Il est proposé de partir du POC réalisé en Bretagne (format pivot, API, fédération des éditeurs, etc.) pour proposer un mode de collecte et de recensement dynamique facilement implémentable pour tous les profils d'acheteurs publics. Plusieurs actions sont très rapidement envisageables : 1) Analyse du format pivot existant (en cours en avril 2016 car il fallait attendre les transpositions pour dispoer du texte applicable) et de sa conformité aux standards, 2) Développer une API de validation de format de données pour rapatriement sur data.gouv.fr, 3) Capitaliser sur l'API entreprises. Par ailleurs, la DAJ a mis en ligne le 14 décembre la consultation sur le plan national de dématérialisation des marchés publics. Quelques 400 commentaires ont été apportés sur les propositions du plan. Les contributeurs sont notamment "très favorables" à la publication des données relatives aux marché publics mais émettent des réserves sur « l'augmentation de la charge de travail qui pourrait peser sur les acheteurs publics ». Suivre le travail de codification via les débats au Parlement sur le projet de loi Sapin II (article 16 : autorisation à l'adoption par ordonnance de la partie législative du code de la commande publique). Suivre la ratification de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics transposant le volet législatif des directives marchés publics (projet de loi au Sénat) et revoir les résultats de la concertation publique</p>	Partiel
Mettre à disposition, en open data, les données du Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), les données des organes de publication et celles des profils des acheteur.	<p>Les données du BOAMP sont disponibles sur data.gouv.fr et mises à jour 14 fois par semaine. La DILA a terminé la dématérialisation de tous les bulletins officiels. En revanche, la mise à disposition des données des organes de publication et de profils d'acheteurs n'est pas traitée par la DILA.</p>	<p>Diffusion en open data les référentiels de mots clés du BOAMP et mettre à disposition une API sur les annonces publiées au boamp.fr avant fin 2016. Se coordonner avec la direction des affaires juridiques de Bercy pour les données des organes de publication et de profils d'acheteurs.</p>	Substantiel
Encourager le développement de la publication des informations sur les marchés publics attribués. Rendre obligatoire cette publication au-dessus des seuils fixés par voie réglementaire et développer les mesures	<p>Il est obligatoire de publier chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente et la liste des attributaires. La liste des</p>		

<p>d'accompagnement incitant les acheteurs à faire de même pour les marchés inférieurs à ces seuils et développer la publicité des profils d'acheteurs. Promouvoir l'open data, notamment grâce à la standardisation des formulaires et leur présentation en format exploitable informatiquement et facilement réutilisable. Les données à ouvrir en priorité seront déterminées à la suite d'une phase d'étude qui n'excédera pas un an.</p>	<p>est disponible sur data.gouv.fr. La standardisation des données de marchés publics est en cours : l'article 107 du décret n°2016-360 liste les données qui devront être accessibles et a permis de définir un référentiel de données des marchés publics (version beta disponible sur data.gouv.fr). Cette standardisation a été préfigurée par la région Bretagne. Ceci devrait faciliter la standardisation des formulaires.</p>	<p>Mener la phase d'étude des données à ouvrir en priorité. Suivre la mise en œuvre sur la clause d'ouverture des données. Le format pivot nécessaire sera déterminé dans les mois qui viennent lors de la publication des arrêtés d'application des dispositions relatives aux données essentielles. Pour aller plus loin dans la publication, le SGMAP doit prévoir les moyens juridiques et techniques de rapatrier les données pour publication nationale.</p>	<p>Partiel</p>
<p>Inclure dans les contrats passés par les acheteurs des clauses d'ouverture des données. Inciter les prestataires à ouvrir les données produites dans le cadre de l'exécution d'un marché par la définition d'un Cahier des clauses administratives générales (CCAG).</p>	<p>Cet engagement est inscrit dans l'article 8 du projet de loi pour un République numérique. Des clauses législatives ne sont pas prévues, mais le secrétariat d'Etat chargé du Numérique travaille avec le ministère des Finances et des Comptes publics pour inciter les prestataires à ouvrir les données produites. Un vade-mecum et une rencontre à Bercy sur les enjeux de l'ouverture des données dans les marchés publics sont envisagés.</p>	<p>Suivre l'adoption du projet de loi pour un République numérique. Suivre la rencontre organisée à Bercy. Suivre le débat sénatorial sur le projet de loi pour une République numérique. La DAJ va programmer une modification des CCAG notamment pour intégrer une clause d'ouverture des données, pour fin 2016 ou début 2017.</p>	<p>Substantiel</p>

Une belle histoire :

Organisé par le [Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique en partenariat](#) avec le [Conseil régional de Bretagne](#) et l'association [Breizh Small Business Act](#), un barcamp sur la transparence des marchés publics s'est tenu le 9 mai 2016 à Rennes dans les locaux de la French Tech. Plus de 70 participants venus de l'administration, des régions et des éditeurs de logiciels de gestion financière ont imaginé une commande publique transparente et augmentée par la donnée, en s'inspirant de l'exemple de la Bretagne, région pionnière dans l'ouverture des données des marchés publics. La journée s'est organisée autour de 4 ateliers :

- Test et amélioration du [référentiel national des données essentielles de la commande publique](#)
- Prototypage d'une solution de fédération des données des marchés publics sur data.gouv.fr
- Conception d'un plan de déploiement pour généraliser la démarche d'ouverture des données des marchés publics à tout le territoire
- Utilisation des méthodes de datascience pour imaginer des réutilisations des données des marchés publics et de nouveaux services à valeur ajoutée

Les différents groupes de travail sont arrivés à des résultats concrets et activables (retrouvez l'[article de blog](#) d'Etalab et les différents [livrables](#) dans le forum d'Etalab). Ces travaux s'inscrivent également dans le cadre du [programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale](#) (DcANT), piloté par le SGMAP.

Les différents groupes de travail sont arrivés à des résultats concrets et activables (retrouvez l'[article de blog](#) d'Etalab et les différents [livrables](#) dans le forum d'Etalab). Ces travaux s'inscrivent également dans le cadre du [programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale](#) (DcANT), piloté par le SGMAP.

A l'occasion du [Sommet anti-corruption](#) accueilli par le Royaume-Uni le 12 juin, la France a porté son engagement en faveur de la transparence des marchés publics au niveau international. Elle a rejoint un groupe de 5 pays impliqués au sein du "Contracting 5" (C5), aux côtés de la Colombie, du Mexique, de l'Ukraine et du Royaume-Uni. Ce groupe s'engage à faire converger les standards d'ouverture des données des marchés publics. Prolongeant le travail de standardisation entamé par le SGMAP en France, la diffusion d'un standard international commun à l'échelle internationale permettrait une meilleure transparence de l'achat public et une action internationale intensifiée en matière de lutte anti-corruption. [En savoir plus](#)

Ils en parlent :

- Le Télégramme, "[Marchés publics. La Bretagne région pilote](#)", 6 mai 2016
- Le Moniteur, "[La Bretagne teste la commande publique 2.0](#)", 10 mai 2016
- La Gazette des Communes, "[Quand l'ouverture des données augmente la commande publique](#)", 12 mai 2016
- Localtis.info, "[Open data : la Bretagne, principal initiateur du futur référentiel national des données essentielles de marchés publics](#)", 17 mai 2016

Contributions associées : [#1](#), [#2](#)

Engagement 3 : Accroître la transparence de l'aide publique au développement

Institutions porteuses :

- Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
- Ministère des Finances et des Comptes publics
- Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
- Agence française du développement

Enjeux :

La transparence de l'aide publique au développement concourt à la bonne gestion des deniers publics et à l'efficacité des projets auprès des populations ciblées. Grâce à la publication des données, aux remontées du terrain et au contrôle de toutes les parties prenantes, il est possible de renforcer l'appropriation des actions de développement par les bénéficiaires, et de lutter contre la corruption. L'approche pédagogique du site transparence-aide.gouv.fr, permet aux citoyens de s'informer sur la destination et l'usage des fonds mobilisés pour l'aide au développement.

La transparence de l'aide publique au développement illustre une démarche de dialogue et de redevabilité. Ouvrir la donnée permet de fluidifier sa circulation entre les administrations et les opérateurs porteurs du sujet, les organisations non gouvernementales (ONG) et les citoyens, et améliorer ainsi le ciblage de cette politique.

Description de l'engagement :

Poursuivre la mise à disposition des données sur l'aide publique au développement grâce à l'extension du périmètre des zones et des types de projets couverts

- **2015**
 - Ouverture en juin par l'AFD des données sur les financements accordés au secteur souverain dans la zone Afrique subsaharienne et Méditerranée
 - Ouverture progressive au deuxième semestre par le MAEDI des données de la zone Afrique (pays à déterminer)
 - Publication des données relatives aux projets du Fonds de solidarité prioritaire (FSP), à l'aide humanitaire, à l'aide alimentaire, aux projets de co-développement, aux actions de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) et aux projets FSP, sur le [portail data.gouv.fr](https://portail.data.gouv.fr)
- **2016**
 - Ouverture progressive par le MAEDI des données des zones Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes (pays à déterminer)
 - Ouverture fin juin par l'AFD des données des zones Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes (secteur souverain pour l'AFD)
 - Publication par l'AFD et le MAEDI, en données ouvertes au format IITA, des projets portés par les ONG dès le premier euro dans les pays déjà concernés par la publication des données
- **2017**
 - Abaissement par l'AFD et le MAEDI du seuil de publication de 100 000 € à 50 000€ pour tous les projets dans les pays déjà concernés (sauf projets ONG, publiés dès le premier euro)

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

NB : L'aide publique au développement est partagée entre le MAEDI, la Direction générale du trésor et l'AFD.

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
MAEDI	<p>Le MAEDI a ouvert des données d'aide au développement dans les pays pauvres prioritaires d'Afrique subsaharienne (16 pays concernés). Début 2016, les données relatives aux FSP, projets de co-développement, aide humanitaire, aide alimentaire et actions de la DAECT pour 2014 ont été publiées sur le site data.gouv.fr. L'aide française aux pays prioritaires est publiée sur le site : transparence-aide.gouv.fr. Pour les engagements 2015, ils seront mis en ligne fin 2016. L'avancement se fait au fur et à mesure : dès que des blocs de données sont prêts, ils sont mis en ligne. Le MAEDI identifie cet engagement comme prioritaire. Accès direct à certains jeux de données : fonds de Solidarité Prioritaire adoptés en 2012, 2013, 2014.</p>	<p>Actualisation du site transparence de l'aide pour les 16 PPP et poursuite de l'élargissement de la publication des données à d'autres pays en Afrique (hors PPP) et à d'autres régions (Méditerranée, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes) d'ici la fin de l'année 2016, a minima pour les projets directement mis en œuvre par le MAEDI. Réflexions sur l'opportunité et les modalités pour mutualiser les efforts de transparence en termes d'informations sur les projets en cours faits par les différents acteurs du développement français (finances, affaires étrangères et AFD).</p>	Partiel
AFD	<p>L'AFD s'est engagée à ouvrir les données de l'aide publique au développement sur la zone Afrique subsaharienne et Méditerranée, Asie, Amérique latine dans un format ouvert à travers l'initiative internationale de transparence de l'aide (IITA) et référencé sur data.gouv.fr. L'AFD a tenu son engagement de rendre publiques en 2015 les données sur les financements accordés au secteur souverain dans la zone Afrique subsaharienne et Méditerranée. Par ailleurs, la publication des informations relatives à l'activité du secteur souverain de l'AFD pour la zone Asie-Pacifique et la zone Amérique latine et Caraïbes est effective depuis janvier 2016. Pour information, voici le lien de l'AFD où sont retracés les projets réalisés en souverain et en cours d'exécution en 2015 : la carte interactive et les informations détaillées</p>	<p>L'AFD publiera une série d'évaluations de projets réalisées à partir de 2014, en 2016. L'Agence prévoit d'élargir le champ de publication relatif au projet à son activité non souveraine en 2016-2017. D'une manière générale, l'AFD s'attachera à enrichir son Open Data.</p>	Partiel
MFCP/DG Trésor	<p>En tant que responsable de la déclaration des données d'APD de la France auprès du Comité d'aide au développement (CAD) l'OCDE et des négociations concernant l'évolution des standards statistiques du CAD, la DG Trésor suit et participe activement aux évolutions et améliorations de la base de données dite SNPC (système de notification des pays créanciers), qui constitue une très importante source de données statistiques relative au développement, complémentaire des autres actions de transparence sur les données. En effet, à la suite des négociations récentes et dès 2017, les membres du CAD seront incités à déclarer les flux (dons, prêts mais également l'ensemble des instruments financiers) en faveur du développement du secteur privé dans les pays en développement (activité de Proparco dans le cas de la France) mais également à renseigner les montants privés mobilisés par les financements publics. Ce développement de la base de données est considérable et la France a activement participé à l'élaboration de ces évolutions en 2015 et 2016.</p>	<p>Elargissement des données déclarées au CAD de l'OCDE pleinement effectif en 2017, impliquant une déclaration plus complexe et plus exhaustive de la part des acteurs français, et notamment du groupe AFD, principal opérateur concerné par l'évolution des règles au CAD de l'OCDE.</p>	Partiel

Engagement 4 : Ouvrir l'accès aux évaluations de politiques publiques et à leurs conclusions

Institutions porteuses :

Secrétariat d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification

Enjeux :

L'évaluation des politiques publiques aide les décideurs à rendre l'action publique plus pertinente, efficace et efficiente, et contribue à l'information du citoyen. Les enjeux de l'évaluation dépassent ceux de ses protagonistes directs et concernent l'ensemble des citoyens. Toutefois, l'accès à ces différents travaux reste complexe du fait du grand nombre d'acteurs impliqués et de la pluralité des supports de diffusion retenus.

Description de l'engagement :

- **Encourager l'ensemble des acteurs de l'évaluation à mettre à disposition leurs travaux dans l'observatoire de l'évaluation des politiques publiques pour améliorer son exhaustivité, faciliter les recherches dans l'observatoire (accès par mot clé, etc.)**
 - Rendre accessible à tous l'Observatoire de l'évaluation des politiques publiques, base documentaire de référencement des évaluations de politiques publiques
 - Systématiser la publication des évaluations de politiques publiques lancées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (hors empêchement juridique)
- **Systematiser et enrichir la participation citoyenne dans les évaluations coordonnées par le SGMAP, par exemple à travers des enquêtes d'opinion, des ateliers de travail, des jurys citoyens, et d'autres formes de participation**
- **Améliorer la traçabilité de l'impact sur l'action publique des évaluations de politiques publiques lancées dans le cadre de la modernisation de l'action publique**

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
Encourager l'ensemble des acteurs de l'évaluation à mettre à disposition leurs travaux dans l'observatoire de l'évaluation des politiques publiques pour améliorer son exhaustivité, faciliter les recherches dans l'observatoire (accès par mot clé, etc.). Rendre accessible à tous l'Observatoire de l'évaluation des politiques publiques, base documentaire de référencement des évaluations de politiques publiques	L' observatoire de l'évaluation des politiques publiques (OEPP) recense aujourd'hui 1942 documents, accessibles par 6 clés de tri possibles (intitulé, année, thématique, échelle territoriale, territoire, commanditaire). L'OEPP est accessible à tous et gratuitement.		Substantiel
Systematiser la publication des évaluations de politiques publiques lancées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (hors empêchement juridique).	Un espace en ligne dédié au suivi des évaluations des politiques publiques a été créé. Cet espace permet de suivre l'état d'avancement de toutes les évaluations ainsi que tous les documents qui leurs sont rattachés (lettre de mission, fiche de cadrage, rapports d'évaluation - 51 rapports ont été d'ores et déjà publiés -, rapports de consultation des usagers).	Augmenter la proportion de documents téléchargeables sur l'espace en ligne et les statistiques de fréquentation du site . Définir une métrique sur les documents et leur consultation en ligne.	Partiel
Systematiser et enrichir la participation citoyenne dans les évaluations coordonnées par le SGMAP, par exemple à travers des enquêtes d'opinion, des ateliers de travail, des jurys citoyens, et d'autres formes de participation.	Toutes les évaluations de politiques publiques sont désormais examinées sous l'angle de la participation citoyenne et les ministères commanditaires sont systématiquement sensibilisés sur ce point ; des consultations sont lancées chaque fois que leur apport attendu le justifie. Des ateliers citoyens sont proposés (voir engagement 13).	Mettre en place de nouveaux dispositifs de participation citoyenne (ateliers citoyens) et élargir cette participation à la co-construction de scénarios (proposition d'une expérimentation avec le CESE).	Partiel
Améliorer la traçabilité de l'impact sur l'action publique des évaluations de politiques publiques lancées dans le cadre de la modernisation de l'action publique.	En cours d'expérimentation avec quelques ministères.	Poursuivre et élargir l'expérimentation en cours sur l'impact des évaluations de politiques publiques.	Partiel

Contributions associées : #1, #2, #3

Engagement 5 : Impliquer davantage les citoyens dans les travaux menés par la Cour des comptes

Institution porteuse :

- Cour des comptes

Enjeux :

Chargée par la Constitution de porter une appréciation libre, indépendante et collégiale sur l'usage qui est fait des deniers publics, la Cour des comptes est l'une des grandes institutions de la République. Juridiction indépendante, elle se situe à équidistance du Parlement et du gouvernement, auxquels elle porte assistance. Elle joue un rôle essentiel au fonctionnement de notre démocratie et à la modernisation de l'action publique.

L'approfondissement de sa démarche d'ouverture des données publiques, l'encouragement de l'analyse fondée sur la donnée et la plus grande implication des citoyens sur les travaux menés par la Cour des comptes participent à l'engagement de l'institution dans la démarche française de gouvernement ouvert.

Description de l'engagement :

- **Diffuser en open data certaines données collectées lors de contrôles et d'évaluations, ainsi que des données propres aux juridictions financières.** La Cour des comptes s'engage à mettre à disposition régulièrement les jeux de données suivants :
 - Les données budgétaires fondant ou ayant fondé l'analyse de l'exécution du budget de l'État
 - À chaque fois que cela sera possible, les données fondant ou ayant fondé les enquêtes thématiques de la Cour
 - Les données fondant ou ayant fondé les travaux concernant les finances locales
 - Certaines données d'activité des juridictions financières, notamment la mise à jour de la liste des publications de la Cour et des moyens des juridictions financières

La Cour des comptes étudiera également, en lien avec les services du Premier ministre, la mise en place d'un portail de données « data.ccomptes.fr », répertorié sur data.gouv.fr, afin de systématiser une stratégie de gestion des données et la démarche d'ouverture des informations publiques.

- **Intéresser davantage le citoyen aux travaux de la Cour des comptes.** Cette implication pourrait prendre plusieurs formes :
 - une enquête d'opinion afin de mieux identifier les attentes du citoyen vis-à-vis des travaux de la Cour, sur le fond comme sur la forme
 - un espace contributif permettant une remontée des préoccupations des citoyens

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
Diffuser en open data certaines données collectées lors de contrôles et d'évaluations, ainsi que des données propres aux juridictions financières.	La Cour des Comptes a publié 18 jeux de données sur data.gouv.fr à la sortie de ses rapports publics thématiques. De nouveaux jeux de données ont été publiés le 27 mai 2016 à l'occasion de la #DataSession de la Cour des comptes : les jugements anonymisés des chambres régionales et territoriales des comptes (2016), et les rapports d'observations définitives des chambres régionales et territoriales des comptes (2013, 2014 et 2015). Voir toutes les données de la Cour des comptes	Suivre la mise à disposition régulière de nouveaux jeux de données et leur mise à jour par la Cour des comptes.	Complet
Intéresser davantage le citoyen aux travaux de la Cour des comptes	La Cour des comptes a organisé les 27 et 28 mai 2016 une "DataSession", hackathon officialisant la publication en open data de nouveaux jeux de données (rapports publiés, jurisprudence, tableaux de chiffres dans les rapports, liste des organismes soumis au contrôle de la Cour des comptes). Des magistrats et rapporteurs de la Cour ont accompagné les porteurs de projets. Un espace contributif a été mis à disposition sur le forum Etalab en amont de l'événement et une première rencontre a été organisée avec les participants afin d'échanger sur le rôle de la Cour et les projets numériques qu'elle pourrait porter. Ce hackathon pourra aussi être l'occasion de spécifier les besoins techniques et non techniques pour la plateforme data.ccomptes.fr .	Suivre les résultats de la DataSession des 27 et 28 mai et les projets portés par la Cour. Continuer le travail consistant à mieux impliquer les citoyens dans le travail de la Cour, notamment à l'occasion des « journées du patrimoine » de septembre, conçues à la Cour des comptes comme des « journées citoyennes ».	Substantiel

Engagement 6 : Faciliter l'accès aux données relatives aux obligations de transparence des responsables publics

Institution porteuse :

- Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

Enjeux :

Depuis les lois du 11 octobre 2013, la transparence de la vie publique connaît une nouvelle impulsion. Ces lois prévoient notamment que les 10 000 plus hauts responsables publics élus ou nommés doivent déclarer leur patrimoine et leurs intérêts à la **Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)**, chargée de les contrôler, en associant largement la société civile à ces contrôles.

Les déclarations de situation patrimoniale et d'intérêts des membres du gouvernement ainsi que les déclarations d'intérêts des parlementaires nationaux et européens et des élus locaux sont rendues publiques et diffusées sur le site internet de la HATVP. Selon le Conseil constitutionnel, cette publication permet « à chaque citoyen de s'assurer par lui-même de la mise en œuvre des garanties de probité et d'intégrité de ces élus, de prévention des conflits d'intérêts et de lutte contre ceux-ci ». Par ailleurs, il est également permis à un citoyen de porter à la connaissance de la Haute Autorité des informations dont il dispose et qui ne figureraient pas dans les déclarations publiées.

Les déclarations peuvent être transmises à la HATVP par voie papier, ou depuis le décret du 3 mars 2015, par télé service. Ce nouvel outil de déclaration en ligne permet d'améliorer l'accessibilité des déclarations publiées, en évitant les problèmes d'interprétations liés à des déclarations manuscrites. Cette dynamique doit ainsi être poursuivie en encourageant la diffusion des données publiées dans un format ouvert et aisément exploitable.

Description de l'engagement :

- **Publier sous format ouvert et réutilisable les données publiques des déclarations de situation patrimoniale et d'intérêts soumises à publicité et effectuées par l'intermédiaire d'un télé-service** (déclarations de situation patrimoniale des membres du gouvernement et déclarations d'intérêts des membres du gouvernement, parlementaires, représentants français au Parlement européen et principaux élus locaux)
 - L'évolution de l'application pour déclarer en ligne (ADEL) rendra possible, courant 2016, la diffusion des informations dans un format réutilisable
 - L'action de sensibilisation, menée par la HATVP en faveur de la télé-déclaration, sera intensifiée auprès des personnes soumises aux obligations déclaratives, pour garantir un fort taux de télé déclaration et, partant, un volume important de données publiées en open data

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
<p>Publier sous format ouvert et réutilisable les données publiques des déclarations de situation patrimoniale et d'intérêts soumises à publicité et effectuées par l'intermédiaire d'un télé-service.</p>	<p>L'action de sensibilisation en faveur d'une plus grande utilisation du téléservice (Application pour Déclarer en Ligne - ADEL V1) a été renforcée de manière significative. Le taux d'utilisation a fortement cru depuis le lancement - 20% en mars 2015 - pour s'établir, au premier trimestre 2016, à environ 60%. Le décret n° 2016-570 du 11 mai 2016 relatif à la transmission à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique des déclarations de situation patrimoniale et déclarations d'intérêts par l'intermédiaire d'un téléservice est paru au Journal officiel le 13 mai 2016. Il donne suite à une proposition formulée dans le rapport d'activité 2015 de la Haute Autorité en consacrant le passage à la télédéclaration : à compter du 15 octobre 2016, tous les responsables publics devront utiliser le téléservice ADEL pour réaliser leurs déclarations de patrimoine et d'intérêts. Cette évolution réglementaire permettra de dématérialiser entièrement les déclarations. Elle est une condition essentielle à la publication en open data des données des déclarations pour lesquelles les lois ont prévu une publicité.</p>	<p>La Haute Autorité a fait de l'open data une priorité. Tous les projets informatiques qu'elle mène en interne visent à réaliser cet objectif. Cela comprend la mise en place d'une seconde version de l'actuel téléservice (ADEL V2) afin de : le rendre pleinement accessible à tous, notamment aux personnes en situation de handicap visuel, moteur ou disposant de matériel informatique ancien (objectif 2016) et permettre l'anonymisation de certaines informations contenues dans les déclarations (ex : adresse personnelle, nom du conjoint, localisation des biens immobiliers etc.) selon un processus informatique adapté au choix du format ouvert. Ces évolutions permettront à la Haute Autorité d'être techniquement prête à partir de la fin du 1er trimestre 2017. Les déclarations reçues à l'issue des élections présidentielle et législatives de 2017 constitueront le 1er lot important de déclarations publiées en open data. Cela vise les déclarations de patrimoine et d'intérêts des membres du Gouvernement ainsi que les déclarations d'intérêts et d'activités des 577 députés. Les élections sénatoriales qui se tiendront en septembre 2017 donneront également lieu à la publication, en open data, des données des déclarations d'intérêts des 170 sénateurs de la série 1. Au total, ce sont plus de 700 déclarations qui seront publiées en open data au cours de la période 2017-2018.</p>	<p>Substantiel</p>

Une belle histoire

Lors de sa création, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a été chargée par le législateur de permettre la réutilisation en open data des informations issues des déclarations d'intérêts des élus français. Pour les premières déclarations, reçues au format papier, et faute de temps et de moyens pour les ressaisir, la Haute Autorité a dû publier des images scannées de ces documents, rendant de ce fait impossible l'analyse systématique de ces documents par les citoyens ou les journalistes.

En juillet 2014, l'association Regards Citoyens a donc lancé une initiative de crowdsourcing permettant à n'importe quel citoyen de participer à la conversion en open data des informations déclarées par les parlementaires et les membres du Gouvernement français. À travers une interface très simple, les internautes anonymes étaient invités à ressaisir sous forme numérique les informations manuscrites remplies par les parlementaires et les membres du Gouvernement. Afin d'éviter toute erreur de saisie, les informations n'étaient validées qu'une fois saisies à l'identique par trois internautes différents.

En 10 jours, 8000 personnes ont participé à cette opération et ont permis de rendre public en open data 20 005 informations unitaires relatives aux intérêts des parlementaires et des ministres. Ces données ont été très largement réutilisées notamment par la presse française.

À partir du 15 octobre 2016, la HATVP a annoncé la télédéclaration obligatoire pour les 14 000 personnes entrant dans le champ de la Haute Autorité. Cela lui permettra de publier les informations relatives aux déclarations d'intérêts en open data en 2017.

Contributions associées : #1, #2

Engagement 7 : Identifier les bénéficiaires effectifs des entités juridiques enregistrées en France pour lutter efficacement contre le blanchiment

Institutions porteuses :

- Ministère de la Justice
- Ministère des Finances et des Comptes publics
- Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

Enjeux :

La connaissance des clients et bénéficiaires des activités financières est l'un des piliers de la lutte anti-blanchiment, de la lutte contre la corruption et de l'évasion fiscale et permet de déceler des opérations atypiques pouvant être liées à des transactions délictueuses.

Le bénéficiaire effectifs d'une société, tel que défini à l'article L561-2-2 du Code monétaire et Financier est « *la personne physique qui contrôle, directement ou indirectement, le client ou celle pour laquelle une transaction est exécutée ou une activité réalisée* ». Son identification, prévue en particulier à l'article L561-5 du même code, permet de renforcer la transparence globale des sociétés-écran et des trusts, et de lutter contre le blanchiment de capitaux, la corruption et l'évasion fiscale.

Description de l'engagement :

Utiliser un registre centralisé, abondé de données variées, incluant les données du registre français centralisé pour les entreprises (le Registre du Commerce et des Sociétés, RCS), de manière à assurer et à fournir un accès largement ouvert à des informations utiles, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs des sociétés et autres entités juridiques.

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
<p>Utiliser un registre centralisé, abondé de données variées, incluant les données du registre français centralisé pour les entreprises (le Registre du Commerce et des Sociétés, RCS).</p>	<p>À l'occasion du Sommet Anti-Corruption tenu à Londres le 12 mai 2016, la France a pris plusieurs engagements sur les registres des bénéficiaires effectifs. D'ici le 30 juin, le registre public des bénéficiaires effectifs des trusts sera constitué, il permettra de déterminer l'identité des personnes bénéficiaires de ces 16000 entités. Un registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés sera constitué dans des modalités prochainement définies". Lien vers les engagements français. Sur le registre des bénéficiaires effectifs des sociétés : Des échanges ont eu lieu entre les ministères économiques et financiers et le ministère de la Justice. Le mardi 10 mai 2016, le cabinet du Premier ministre a arbitré pour travailler sur le RCS afin qu'il soit le registre des bénéficiaires effectifs des sociétés commerciales avec accès public. Il reviendra aux entreprises de collecter l'information en interne, de la tenir à jour et de la déclarer au RCS. La DG Trésor travaille actuellement en lien avec la Chancellerie sur la transposition de cet article en droit français. Concernant les sociétés, le MFCP est favorable à la mise en place d'un registre (registre national du commerce et des sociétés électronique, tenu à l'INPI) qui sera consultable par le public. Toutefois, certaines informations concernant les bénéficiaires effectifs des sociétés n'ont pas vocation à être rendues publiques (ex : adresse), ce qui est techniquement possible, toutes les informations qui sont centralisées par le RNCS ne sont pas publiques. Des discussions sont en cours avec la Chancellerie sur ce point. Le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique comprend un article prévoyant que les sociétés devront clarifier l'identité de la ou des personnes qui les contrôlent ou les possèdent. Ces informations seront inscrites au registre des commerces et des sociétés. Les modalités de collecte, de diffusion et de mise à jour sont prévues d'être définies par décret en Conseil d'Etat. Voir le dossier législatif. Sur le registre des bénéficiaires effectifs des trusts : le décret relatif au registre public des trusts, géré par la DGFIP a été signé le 10 mai 2016 ; voir ici. Un arrêté a été publié le 21 juin 2016 et le registre a été mis en ligne le 5 juillet 2016. Il est accessible sur www.impots.gouv.fr (identification par le numéro fiscal et le code d'accès).</p>	<p>Suivre les travaux sur le registre des bénéficiaires effectifs des sociétés et la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. . . Pour cela, définir : 1/ les modalités de collecte par les entreprises des informations sur les bénéficiaires effectifs ; 2/ les mesures de sanctions ou de dissuasions pour assurer la fiabilité des informations collectées et déclarées par les entreprises ; 3/ les informations sur les bénéficiaires effectifs en open data. Suivre la transposition de la directive européenne dite "quatrième directive anti-blanchiment" publiée le 5 juin 2015. Suivre les suites du Sommet anticorruption de Londres le 12 mai 2016. Travailler à une articulation avec : la définition du service public de la donnée, l'ouverture de la base SIRENE le 1er janvier 2017.</p>	<p>Partiel</p>

Contributions associées : #1

Engagement 8 : Renforcer la transparence des paiements et revenus issus des industries extractives

Institutions porteuses :

- Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
- Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
- Ministère des Finances et des Comptes publics
- Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

Enjeux

La transparence sur les industries extractives vise à promouvoir une plus grande responsabilité sociale des entreprises et une meilleure gouvernance publique, ainsi qu'à accroître la confiance des investisseurs et du public dans le secteur minier.

Elle répond également au devoir d'exemplarité que la France souhaite exercer vis-à-vis des pays en développement et des pays émergents, en renforçant les normes qui contribuent à mettre les entreprises internationales sur un pied d'égalité. Elle accompagne la volonté politique de développer une activité minière responsable en Guyane et de promouvoir le domaine minier métropolitain.

Description de l'engagement :

Adhérer à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE) et travailler sur l'accessibilité des données ouvertes dans le cadre de l'ITIE et des déclarations des entreprises au titre du chapitre 10 de la directive comptable européenne :

- Été 2015 : désignation du haut représentant français pour l'ITIE et mise en place d'une équipe projet dotée des moyens humains et financiers nécessaires pour préparer la candidature de la France à l'ITIE
- Septembre 2015 : constitution d'un comité national tripartite pour l'ITIE
- Mars 2016 : première déclaration des entreprises au titre du chapitre 10 de la directive comptable
- Avant décembre 2016 : présentation de la candidature de la France à l'ITIE
- 1er semestre 2017 : la France devient « pays candidat » de l'ITIE

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
<p>Adhérer à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE) et travailler sur l'accessibilité des données ouvertes dans le cadre de l'ITIE et des déclarations des entreprises au titre du chapitre 10 de la directive comptable européenne.</p>	<p>Le processus d'adhésion a été officiellement lancé en février 2016 (communiqué de presse). Un groupe de travail, présidé par Isabelle WALLARD (CGIET) a été constitué, afin de préparer l'adhésion et définir les modalités (périmètre financier, géographique, constitution du comité tripartite). Ce communiqué de presse indique que la France entend présenter sa candidature à l'ITIE d'ici la fin 2017. 2 réunions inter administration se sont tenues (mars et avril 2016), mobilisant la DGALN, la DGEC, la DGT, la DGFIP, la DGOM, et la DGM. Le travail interministériel se concentre sur la définition du périmètre financier. Les entreprises extractives ont été sensibilisées et soutiennent la démarche. Une question se pose quant à l'intégration des territoires d'outre-mer à cette initiative, la Guyane et la Nouvelle Calédonie notamment. Le sujet du secret fiscal, qui devra être partiellement levé pour permettre la publication d'informations financières dans les rapports annuels attendus, fait également l'objet de travaux internes. Une table ronde avec la société civile (ONG, syndicats, journalistes, chercheurs) a été organisée le 3 juin. L'objectif est de consolider un projet de comité tripartite, nécessaire à la préparation de candidature. Le comité tripartite, qui comprendra des représentants de l'administration, des entreprises et de la société civile, sera chargé de préparer cette candidature à l'ITIE en définissant notamment les objectifs poursuivis par la France, et devra arbitrer les questions techniques, telles que la définition du périmètre des matières couvertes ou des périmètres géographique et financier retenus. La faible mobilisation de la société civile sur les enjeux de transparence des industries extractives en France, et la faiblesse des moyens humains et financiers mis à disposition par l'administration pour soutenir cet exercice, risquent de ralentir le processus.</p>	<p>Une réunion officielle de lancement, présidée par le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, initialement prévue le 30 juin 2016 afin de consolider un projet de comité tripartite, a été reportée à septembre 2016. Un comité tripartite rassemblant les administrations, les entreprises et la société civile, devra être mis en place afin d'engager la préparation du dossier de candidature. Si les représentants des administrations et des entreprises ont été identifiés, la société civile doit encore désigner ses représentants. Il conviendra d'élargir les contacts auprès des représentants de la société civile.</p>	Substantiel
<p>Action supplémentaire</p>	<p>Une réunion a eu lieu entre Etalab et Isabelle Wallard pour initier les réflexions sur l'ouverture des données des entreprises du secteur extractif dans le cadre de l'adhésion à l'ITIE.</p>	<p>Travailler à ouvrir les données contenues dans les rapports annuels des entreprises extractives françaises.</p>	Partiel

Contributions associées : 1

Engagement 9 : Accroître la transparence sur les négociations commerciales internationales

Institutions porteuses :

- Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
- Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
- Secrétariat d'État chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger

Enjeux :

La France est engagée dans de nombreux cycles de négociations commerciales multilatérales à fort impact économique. **La mise en place d'un dialogue avec la société civile et la transparence des positions françaises facilitent la compréhension par les entreprises, les associations et les citoyens des enjeux associés à ces politiques** : services publics, préservation des préférences collectives (normes sanitaires, sociales et environnementales), diversité culturelle, barrières non tarifaires, accès aux marchés publics, mécanismes de règlement des différends...

Description de l'engagement :

- **Eclairer la société civile sur le contenu des négociations internationales**
 - Les éléments relatifs à chaque nouveau cycle de négociation commerciale internationale seront mis à disposition du public en continu sur la page dédiée du site diplomatie.gouv.fr et en open data sur data.gouv.fr
 - Des éléments complémentaires, tels que les mandats, pourront être ajoutés selon les décisions de déclassification prises par l'Union européenne
 - Le stock des éléments relatifs aux négociations commerciales internationales passées sera ajouté à ce corpus, comme les mandats de négociation de la Commission européenne rendus publics, les documents de position officiels mis à la disposition du public et le texte des traités de commerce ratifiés et publics
- **Assurer un maximum de publicité aux évaluations et au suivi des accords internationaux**
 - Des études et éléments d'analyse et d'évaluation des accords commerciaux ex-post et ex-ante, qu'ils soient transversaux ou sectoriels, pourront également être ajoutés
 - La représentation nationale pourra être informée grâce à la remise d'un rapport annuel sur les négociations commerciales internationales
 - Tous les comptes rendus du Comité de suivi stratégique des sujets de politique commerciale seront portés à la connaissance du public, ainsi que les rapports annuels sur les négociations commerciales internationales

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
Eclairer la société civile sur le contenu des négociations internationales.	Le cabinet du secrétariat d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger a publié sur data.gouv.fr une nouvelle vague de données concernant les négociations commerciales , régulièrement mises à jour. Deux membres du cabinet sont devenus administrateurs du compte sur data.gouv.fr.	Poursuivre l'effort afin de s'assurer que le flux de données soit bien publié.	Substantiel
Assurer un maximum de publicité aux évaluations et au suivi des accords internationaux.			Information non disponible

Consulter, concerter, co-produire

- Engagement 10 : Donner aux citoyens de nouveaux moyens de participer à la vie publique en les associant à l'identification de problèmes à résoudre
- Engagement 11 : Coproduire avec la société civile les registres-clés de données essentielles à la société et à l'économie
- Engagement 12 : Poursuivre l'ouverture des ressources juridiques et la collaboration avec la société civile autour de l'élaboration de la loi
- Engagement 13 : Capitaliser sur les consultations menées et rénover les dispositifs d'expression citoyenne
- Engagement 14 : Renforcer la médiation et la capacité d'agir des citoyens en matière de justice

Engagement 10 : Donner aux citoyens de nouveaux moyens de participer à la vie publique en les associant à l'identification de problèmes à résoudre

Institutions porteuses :

- Premier ministre
- Secrétariat d'État chargé du Numérique
- Secrétariat d'État chargé de la Ville

Enjeux :

Au-delà de la consultation des citoyens, le gouvernement ouvert s'appuie aussi sur d'autres formes de participation : **des plateformes qui permettent aux citoyens de signaler des problèmes à résoudre**, des incidents ou de contribuer à la connaissance de certains phénomènes, au travers de contributions ponctuelles. Surtout, ces plateformes conduisent le gouvernement à s'emparer de problèmes effectivement constatés, vérifiés et signalés par les citoyens.

Ces formes de production participative (crowdsourcing) renvoient à des enjeux très concrets : signalement des problèmes et incidents sur la voie publique, vigilance sanitaire grâce notamment à la possibilité de signaler les effets indésirables de tous les médicaments sur le site medicaments.gouv.fr et bientôt de l'ensemble des produits et activités de santé, pratique de sciences participatives (projet SPIPOLL...), développement de « capteurs citoyens » pour partager les mesures environnementales...

Description de l'engagement :

- **Lancer l'appel à projets « Fix-it des quartiers » fin 2015**
 - Mettre à disposition une première version de la solution numérique de signalement d'incidents en septembre 2015 (objectif : 100 communes concernées avant la fin de l'année)
 - Lancer mi-2016 les solutions pouvant être généralisées
- **Dans l'espace numérique, selon la logique de la démarche « Fix-it des quartiers », il sera offert aux citoyens la possibilité de contribuer à l'identification d'incidents (problèmes de sécurité ou défigurations de sites internet, notamment) et leur signalement.**
 - Mettre en place de manière expérimentale une plateforme de signalement "Fix-it numérique" courant 2016. L'ouvrir au public fin 2016.

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
<p>Lancer l'appel à projets « Fix-it des quartiers » fin 2015.</p>	<p>Le secrétariat d'Etat chargé du Numérique ne considère plus ce projet comme opportun puisqu'au moins trois applications déjà existantes sont déjà très efficaces (voir DansMaRue, PopVox ou en anglais AppMyCity). La préfecture du Val d'Oise a également mis en place une application appelée "Ma Préfecture" inaugurée le 11 mai 2016 par le Ministre de l'Intérieur. De plus, un catalogue de solutions est en cours de constitution : cette "boîte à outils" du gouvernement ouvert sera présentée lors du Sommet mondial 2016 et permettra aux territoires de trouver des solutions adaptées à leurs besoins. Le secrétariat d'Etat chargé du Numérique a donc orienté son action vers le soutien aux civic techs, à travers un ensemble d'initiatives tels que le Mardigital #CivicTech et la démarche "Numérique inside" avec une semaine "Cabinet ouvert" pour les start-ups civic tech.</p>	<p>Vérifier si l'application du Val d'Oise est open source et si elle peut être réutilisée (au moins par d'autres préfectures).</p>	<p>Partiel</p>
<p>Mettre en place de manière expérimentale une plateforme de signalement courant 2016.</p>	<p>Retour nécessaire de l'ANSSI. Relance réalisée début mai 2016.</p>		<p>Non démarré</p>

Engagement 11 : Coproduire avec la société civile les registres-clés de données essentielles à la société et à l'économie

Institutions porteuses

- Secrétariat d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification
- Secrétariat d'État chargé du Numérique

Enjeux :

De nouvelles formes de coopérations entre les autorités publiques et les citoyens permettent désormais de créer de nouveaux biens communs, indispensables au service public, à la société et à l'économie, d'une manière plus rapide, plus efficace et moins coûteuse que par le passé.

Description de l'engagement :

Multiplier les coopérations entre acteurs publics et société civile pour la constitution d'infrastructures de données essentielles et de registres-clés de données.

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
Multiplier les coopérations entre acteurs publics et société civile pour la constitution d'infrastructures de données essentielles et de registres-clé de données.	Le projet de loi pour une République numérique donnera des obligations législatives sur le service public de la donnée. Le travail sur le décret a commencé. Des coopérations sont prévues ou déjà en cours autour des registres clés : la base adresse nationale (BAN) fait l'objet d'une coopération continue entre l'IGN, La Poste, le SGMAP, l'association OpenStreetMap France et des collectivités ; la base des établissements recevant du public (ERP) est en projet à l'IGN et au SGMAP et l'association Open Data France travaille à la standardisation de ces données dans les collectivités territoriales ; concernant le registre national des associations (RNA), le site DataAsso , financé par le Programme d'Investissements d'Avenir, présente toutes les associations françaises relevant de la loi 1901 en partenariat avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Intérieur ; le registre national des élus est disponible sur demande auprès du bureau des élections du ministère de l'Intérieur et a été enrichi par IdéesLibres.org.	Mener un travail de concertation pour déterminer quels sont les registres clés qui seront inclus dans le décret.	Partiel

Engagement 12 : Poursuivre l'ouverture des ressources juridiques et la collaboration avec la société civile autour de l'élaboration de la loi

Institutions porteuses :

- Premier ministre
- Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
- Secrétariat d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification

Enjeux :

La compréhension de la loi et la publicité de la justice sont les piliers de l'État de droit. Avec le développement du numérique, cette ambition ne passe plus seulement par la diffusion de la loi, mais aussi par l'accessibilité à tous de la jurisprudence, et par la possibilité d'exploiter ce contenu pour développer des outils ou services innovants (grâce à sa mise à disposition en open data), ainsi que par la capacité à stimuler et à mobiliser efficacement l'expertise et la contribution citoyenne.

Description de l'engagement :

- Poursuivre la mise à disposition en open data des ressources juridiques et législatives, déjà existantes
- Poursuivre la démarche collaborative avec la société civile pour la production de services innovants et d'outils open source facilitant la compréhension des textes et leur élaboration
- Poursuivre la démarche participative engagée avec la société civile sur le projet de loi numérique en mettant à consultation en ligne l'avant-projet de loi afin que les citoyens puissent le commenter et proposer des amendements**

L'ouverture de ces données et de ces outils permettent des initiatives citoyennes innovantes telles que « [La Fabrique de la Loi](#) » qui permet de suivre toute la procédure parlementaire des textes de loi, ou le développement de logiciels ouverts, tel que « [le code civil français sous git](#) » ou [Archéo Lex](#), qui mettent à disposition les versions consolidées de chaque texte législatif (loi, code, constitution, etc.) dans un seul fichier, retraçant l'historique complet des modifications de la législation.

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
Poursuivre la mise à disposition en open data des ressources	La base LEGI (codes, lois et règlements consolidés), les données de l'édition "Lois et décrets" (JOFR), les annonces publiées au BOAMP , BODACC et au BALO , les annonces d'associations , les bases de données locales et nationales de l'annuaire de l'administration et la base SARDE (référentiel permettant une recherche thématique des textes en vigueur) sont disponibles sur data.gouv.fr . De plus, dans la continuité de sa politique d'ouverture des données publiques annoncée en 2014, et comme annoncé au CIMAP de décembre 2013, la Direction de l'information légale et administrative (DILA) a ouvert en	Suivre l'adoption du projet de loi pour une République numérique concernant la jurisprudence. Suivre le programme	Substantiel

<p>ressources juridiques et législatives, déjà existantes.</p>	<p>septembre 2015 une partie des bases de données de jurisprudence qu'elle diffuse sur Légifrance pour le compte du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation (fonds documentaire CASS, INCA, CAPP et JADE). Dans le cadre du programme Open Law Europa qui s'est tenu du 17 septembre au 17 décembre 2015, la DILA, l'association Open Law et leurs partenaires proposent plusieurs défis pour stimuler la réutilisation de ces nouvelles données ouvertes et leur croisement avec les données de jurisprudence déjà ouvertes par l'Union européenne.</p>	<p>d'innovation collaborative (voir belle histoire) afin d'identifier d'éventuelles insécurités juridiques à lever.</p>	
<p>Poursuivre la démarche collaborative avec la société civile pour la production de services innovants et d'outils open source facilitant la compréhension des textes et leur élaboration.</p>	<p>Outils open source : Data.gouv.fr constitue par exemple un outil open source repris par des pays étrangers. Une boîte à outils des solutions innovantes et open source est en cours de construction en vue du Sommet PGO. Les événements "Open Democracy Now", organisés par un réseau d'acteurs, dont Open Law, Etalab, Democracy OS, permettent à des citoyens, membres d'associations, entrepreneurs, agents publics de travailler sur des projets concrets, dont la boîte à outils. Les trois premières sessions ont eu lieu le 22-23 janvier 2016, les 15-16 avril 2016 et 10-11 juin 2016. 16 projets sont en cours de développement. Co-élaboration de la loi : le projet de loi pour une République numérique a été soumis à consultation sur une plateforme dédiée. Le projet de loi Biodiversité a été soumis à contribution sur la plateforme Parlement et citoyens (9000+ participations). Le ministre de la Jeunesse, de la Ville et des Sports a lancé une consultation en ligne (sur le modèle de ce qui a été réalisé pour le P.J.L numérique) afin de préparer le comité interministériel "Egalité et Citoyenneté". Le projet de loi "Egalité et citoyenneté" déposé à l'Assemblée nationale le 13 avril 2016 a également fait l'objet d'une consultation en ligne.</p>		<p>Substantiel</p>
<p>Poursuivre la démarche participative engagée avec la société civile sur le projet de loi pour une République numérique en mettant en consultation en ligne l'avant-projet de loi afin que les citoyens puissent le commenter et proposer des amendements.</p>	<p>Le projet de loi pour une République numérique a été ouvert à la consultation sur une plateforme dédiée, permettant le suivi des évolutions du texte. Plusieurs propositions citoyennes ont été reprises dans le texte final. Les données de la consultation ont été publiées sur data.gouv.fr. Un hackathon République numérique a été organisé le 12 décembre 2016 sur ces données. Un questionnaire a été envoyé aux participants de la consultation pour avoir des retours. Etalab a présenté au COEPIA le 20 mai 2016 un retour d'expérience sur le projet de loi pour une République numérique, dans le cadre d'une formation spécialisée "Données publiques et participation des citoyens à la vie publique". Des discussions sont en projet avec Open Data France pour organiser des consultations avec des acteurs locaux. Le COEPIA prépare des recommandations sur l'extension des consultations citoyennes. Une proposition de loi organique a été déposée le 20 avril 2016 proposant la généralisation des consultations publiques en ligne pour tous les textes de loi avant leur examen par le Parlement.</p>	<p>Faire un rapport sur le projet de loi pour une République numérique avant la fin de l'été. Suivre l'utilisation de ce modèle de consultation pour d'autres lois et tester les outils de consultation sur les avant projets de loi (voir ligne du tableau précédente). Associer en continu les participants à des consultations, via des lettres d'information par exemple. Suivre les débats de la proposition de loi organique généralisant les consultations en ligne en amont des textes de loi.</p>	<p>Complet</p>

Programme d'innovation juridique DILA :

Dans la continuité du programme 1 dédié à l'accès au droit (octobre à décembre 2014) et du programme 3 (septembre à décembre 2015) d'Open Law Europa, qu'elle co-organise, la Direction de l'information légale et administrative (DILA) propose aux partenaires publics concernés (ministère de la Justice, Cour de cassation, Conseil d'Etat, Cour des comptes et Etalab) et à l'association Open Law de participer à la gouvernance d'un nouveau programme d'innovation collaborative. Le programme sera lancé en septembre et vise une ouverture effective de tout ou partie de la jurisprudence à échéance décembre 2016. Ce programme contribuerait notamment à la poursuite de l'ouverture des données juridiques et la collaboration avec la société civile autour de l'élaboration de la loi (engagement 12), à transformer les ressources technologiques de l'Etat en plateforme ouverte (engagement 17) et à coproduire avec la société civile les registres clés de données essentielles à la société et à l'économie (engagement 11). Il permettrait de poursuivre les travaux d'innovation collaborative engagés l'an dernier sur Open Law Europa via la création et le développement des "communs numériques du droit " à partir de la co-crédation publique-privée ([voir les 5 communs co-désignés de septembre à décembre 2016](#)). Plus concrètement, suite aux dispositions dédiées du [projet de loi pour une République numérique](#), ce programme pourrait se focaliser sur l'ouverture des décisions de jurisprudence du fond (1er et 2 degré, voir article 12 bis A et B du projet de loi), leur anonymisation préalable, leur enrichissement sémantique (ECLI) et leur diffusion sur [Légifrance](#), en partenariat avec le ministère de la Justice, Etalab et les producteurs de données publiques juridiques concernés.

Contributions associées : [#1](#), [#2](#), [#3](#)

Engagement 13 : Capitaliser sur les consultations menées et rénover les dispositifs d'expression citoyenne

Institutions porteuses :

- Premier ministre
- Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
- Secrétariat d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification
- Commission nationale du débat public

Enjeux :

La participation éclairée des citoyens au processus de décision publique repose sur la capacité des administrations à faciliter la compréhension par chacun d'entre eux du fonctionnement des institutions et de leur activité, à leur ouvrir des ressources activables et à mobiliser efficacement leur contribution.

Comme le souligne France Stratégie dans son rapport sur [L'action publique de demain](#) : « *la société aspire à ce que des pouvoirs réels soient attribués aux instances citoyennes, en complément de la démocratie représentative* ». Les dispositifs participatifs se sont multipliés, sous une large diversité de formats. « *Bien conduites, ces démarches contribuent à retisser la confiance au sein de la population car elles incarnent le principe d'interpellation des citoyens* ».

Les acteurs publics doivent ainsi pouvoir capitaliser sur les consultations déjà menées, mobiliser aisément les dispositifs de dialogue et de concertation, et intégrer efficacement ces apports au processus d'élaboration de la décision publique.

Par ailleurs, les citoyens attendent, en contrepartie de leur investissement, une plus grande ouverture des consultations à un public renouvelé, des termes du débat clairement exposés et une information claire et transparente sur les règles de la concertation, en particulier sur l'utilisation et les suites données à leurs contributions.

Description de l'engagement :

- **Capitaliser sur l'historique des consultations : enrichir le recensement et renforcer l'accessibilité des débats publics ayant eu lieu en France**
 - Poursuivre l'effort de recensement des débats publics en France en déployant plus largement sur le territoire la norme « DebatesCore » pour faciliter le recueil et l'accessibilité en un point d'accès unique des consultations menées
- **Outiller les acteurs publics pour réussir les consultations citoyennes**
 - Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique s'engage à proposer un dispositif simple et agile de consultation sous forme d'« Ateliers citoyens »
 - Expérimenter avec des ministères pilotes ce dispositif plus souple et plus agile que les formats classiques de consultation
 - Présenter aux administrations partenaires la charte établissant les grands principes des « Ateliers citoyens » ainsi que leur protocole de mise en œuvre
 - Accompagner les administrations partenaires dans la mise en place de ces ateliers
 - Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer s'engage à proposer une « boîte à outils » pour guider les institutions dans le choix et la mise en place de dispositifs participatifs

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
<p>Capitaliser sur l'historique des consultations : enrichir le recensement et renforcer l'accessibilité des débats publics ayant eu lieu en France via la norme Debatescore.</p>	<p>La DILA recense les consultations publiques sur vie-publique.fr/forums. La norme DebatesCore n'a pas été implémentée à la Commission nationale du débat public (CNDP). En revanche, sur la capitalisation de l'historique des consultations de la CNDP, le nouveau site de la CNDP permet un archivage global des dossiers de la CNDP en ligne.</p>	<p>Définir un mode de partenariat entre la DILA et le CNDP pour articuler le recensement des consultations et débats publics et leur animation, et imaginer des modalités d'ouverture des données. Réfléchir à une manière de valoriser la norme lors du Sommet (par exemple dans le cadre de la boîte à outils du PGO).</p>	<p>Partiel</p>
<p>Outiller les acteurs publics pour réussir les consultations citoyennes : ateliers citoyens du SGMAP.</p>	<p>Avec les ateliers citoyens, le SGMAP lance une nouvelle forme de participation des citoyens à la décision publique. La signature le 9 février 2016 d'un partenariat avec la Commission nationale du débat public (CNDP) a donné le coup d'envoi. Les ateliers citoyens réunissent un panel restreint de citoyens représentatifs de la diversité sociodémographique et formés à la problématique afin de se forger un avis éclairé. Ils permettent de travailler en amont d'une consultation sur un sujet délicat (en savoir plus). Le Ministère de la Santé est le premier commanditaire : une douzaine de citoyens se sont réunis pour émettre un avis sur le partage des données de santé, éclairé par des présentations, des cours en ligne, des séances de dialogue interactif en ligne avec les animateurs. Deux sessions en présentiel ont été organisées. Les citoyens ont rendu un avis à la Ministre de la Santé le 4 juillet 2016. La consultation en ligne sur le big data en santé rassemble déjà plus de 250 propositions. De nouveaux ministères candidats se sont fait connaître pour se lancer dans les ateliers citoyens.</p>	<p>Suivre l'extension à d'autres sujets et dans d'autres ministères intéressés. Tirer les conclusions de l'atelier santé à partir de fin juin. Outiller les consultations citoyennes grâce à la boîte à outils du PGO.</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie s'engage à proposer une « boîte à outils » pour guider les institutions dans le choix et la mise en place de dispositifs participatifs.</p>	<p>Le travail de la CNDP s'est poursuivi avec l'organisation d'un barcamp en octobre 2015 pour enrichir les outils. Le MEEM travaille sur une plateforme de capitalisation sur le dialogue environnemental. Projet de développement une "boîte à outils" du gouvernement ouvert en vue du sommet mondial du PGO.</p>		<p>Partiel</p>

La boîte à outils des dispositifs participatifs est l'ambition du Sommet mondial du PGO en décembre 2016.

Contributions associées : #1, #2

Engagement 14 : Renforcer la médiation et la capacité d'agir des citoyens en matière de justice

Institutions porteuses :

- Ministère de la Justice

Enjeux :

C'est l'une des grandes missions de la justice que d'apaiser les relations sociales. Une justice plus efficace, des possibilités de recours multiples et des règlements de litige à l'amiable, contribuent au gouvernement ouvert. La justice doit aujourd'hui s'ouvrir à la société afin d'expliquer son fonctionnement, ses contraintes, et ses priorités et intégrer les besoins et retours du citoyen pour s'améliorer.

Description de l'engagement :

- **Ouvrir la justice à la société par la création de conseils de juridiction**
 - Créer des conseils de juridiction auprès des tribunaux de grande instance et des cours d'appel pour permettre une réflexion commune sur des problématiques transversales telles que l'aide juridictionnelle, l'accès au droit, l'accès à la justice, la conciliation, la médiation et l'aide aux victimes. Présidés par les chefs de juridiction, ces conseils de juridiction réuniront des magistrats du siège et du parquet, des fonctionnaires de la juridiction et de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse, des élus locaux, des organisations syndicales, des représentants locaux de l'État, des professions du droit, des collectivités locales, et des représentants associatifs.
- **Faciliter le recours à la médiation et à la conciliation sur la base du rapport rendu en avril 2015 par la mission interministérielle d'évaluation de l'offre de médiation et de conciliation**
- **Permettre aux citoyens de mieux évaluer les possibilités de succès de leurs actions en justice**
 - Dans certains contentieux civils (pension alimentaire, prestation compensatoire, indemnisation du préjudice corporel...) des informations sur les décisions habituellement rendues par les juridictions au niveau national seront mises à disposition du public
 - Au niveau local, des juridictions pilotes ont engagé un partenariat avec les universités afin d'analyser leur jurisprudence. Utiles aux magistrats pour assurer la cohérence de leurs décisions, ces analyses permettront en outre aux avocats et aux citoyens de disposer d'un document facilitant leurs démarches et un éventuel règlement amiable du litige


[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
Ouvrir la justice à la société par la création de conseils de juridiction.	Les conseils de juridiction ont été expérimentés à compter de janvier 2015 dans 3 cours d'appel et 17 TGI. Une circulaire a été adressée aux juridictions expérimentales le 27 février 2015 et un premier comité de pilotage réunissant l'ensemble de ces juridictions a été organisé le 12 mai 2015. Il a donné un retour très positif de ces expérimentations et la décision de généralisation a été prise. Les 20 juridictions ont pu mener des réflexions sur des problématiques transverses, en lien resserré avec les acteurs locaux et en évaluant les résultats sur le terrain. Le décret 2016-514 du 26 avril 2016 généralise donc à l'ensemble des juridictions (tribunaux de grande instance et cours d'appel) la mise en œuvre du conseil de juridiction suite à l'expérimentation lancée.	Suivre la généralisation des conseils de juridiction.	Substantiel
Faciliter le recours à la médiation et à la conciliation sur la base du rapport rendu en avril 2015 par la mission interministérielle d'évaluation de l'offre de médiation et de conciliation.	Des mesures visant à faciliter le recours à la médiation ont été introduites dans le décret 2016-514 et devrait entrer en vigueur rapidement afin de permettre le développement de ces modes alternatifs de règlement des litiges. Par ailleurs, le projet de loi de modernisation de la justice du XXIème siècle , qui doit être examiné par l'Assemblée nationale dans le courant du mois de mai 2016, contient des dispositions visant à favoriser le développement de la médiation.	Suivre l'examen du projet de loi.	Substantiel
Permettre aux citoyens de mieux évaluer les possibilités de succès de leurs actions en justice.	Afin de permettre aux citoyens de disposer de plus de prévisibilité sur les décisions rendues par les juridictions, le ministère de la Justice a mis en ligne un portail d'information du justiciable, justice.fr , première étape du projet PORTALIS, de refonte des applications civiles du ministère. Ce portail propose trois simulateurs (pensions alimentaires, aide juridictionnelle, saisie des rémunérations). Par ailleurs, les partenariats avec les universités se développent au niveau local afin de faire connaître et partager la jurisprudence d'une juridiction sur un contentieux déterminé. Enfin, les travaux engagés avec la Cour de cassation afin de permettre le développement de la mise à disposition des décisions de cours d'appel et première instance aux citoyens - open data des décisions de justice- se poursuivent et permettront à terme de mettre à disposition du public les données judiciaires.	Poursuivre les travaux engagés.	Substantiel

Une belle histoire :

Le portail [justice.fr](#), ouvert depuis le 12 mai 2016, permet aux citoyens d'accéder aisément aux informations qu'ils souhaitent connaître. A l'occasion de son inauguration, le garde des Sceaux a convié de jeunes entreprises désireuses de fournir des prestations en ligne, lors d'un [Jeudigital organisé à la Chancellerie](#). Retours en vidéo :

En savoir plus	Liens
Retours en vidéo	
Compte-rendu	Compte-rendu jeudigital justice

Contributions associées : #1

Partager des ressources numériques

- Engagement 15 : Renforcer la politique d'ouverture et de circulation des données
- Engagement 16 : Favoriser l'ouverture des modèles de calcul et des simulateurs de l'État
- Engagement 17 : Transformer les ressources technologiques de l'État en plateforme ouverte
- Engagement 18 : Mieux interagir avec l'utilisateur et améliorer les services publics grâce à l'administration numérique

Engagement 15 : Renforcer la politique d'ouverture et de circulation des données

Institutions porteuses :

- Secrétariat d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification
- Secrétariat d'État chargé du Numérique

Enjeux :

La France, son gouvernement et ses collectivités territoriales se sont engagés avec force dans l'ouverture et le partage des données publiques. Cette politique essentielle est considérée à la fois comme un ressort de vitalité démocratique, une stratégie d'aide à l'innovation économique et sociale, et un levier pour la modernisation de l'action publique.

Description de l'engagement :

- Poursuivre l'ouverture des données à fort impact économique et social, et notamment des « données-pivot »
- Renforcer l'open data des collectivités territoriales : inscrire dans la loi l'obligation de publier les informations publiques des collectivités de plus de 3500 habitants (y compris communes et EPCI)
- Inscrire dans la loi les principes d'ouverture par défaut des données publiques (avec fermeture par exception) et de leur réutilisation libre et gratuite
- Approfondir l'étude d'opportunité sur l'ouverture des « données d'intérêt général »

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
Poursuivre l'ouverture des données à fort impact économique et social, et notamment des « données-pivot ».	L'article 4 du projet de loi pour une République numérique instaure la notion de données à intérêt économique et social. Dans ce cadre, l'ouverture de la base SIRENE est prévue au 1er janvier 2017 . Cette ouverture a été annoncée à l'occasion de la conférence-débat " #DataDay : développer l'économie de la donnée " organisée le 12 janvier 2016 par le secrétariat d'Etat chargé du Numérique. Des travaux sont en cours afin de définir les données pivots (jeux de données de qualité qui serviront de référence), selon les trois critères exposés dans l'article 9 du projet de loi. En parallèle, un travail a été fait sur la montée en qualité des données disponibles sur la plateforme data.gouv.fr , avec notamment la mise en place d'un indicateur de qualité pour les producteurs de données.	Suivre la mise en application de l'article 9 du projet de loi pour une République numérique sur les données de référence et les modalités de mise en oeuvre de la mission de service public. Poursuivre les travaux engagés avec la FING dans le cadre de la campagne Infolab afin d'améliorer la qualité des données à fort impact économique et social.	Substantiel
Renforcer l'open data des collectivités territoriales : inscrire dans la loi l'obligation de publier les informations publiques des collectivités de plus de 3500 habitants (y compris communes et EPCI).	Le projet de loi République numérique , dans son article 4, fait rentrer les collectivités territoriales de plus de 3500 habitants dans le droit commun de l'open data des administrations publiques (NB : cet article vient abroger les dispositions initialement incluses dans l'article 106 de la loi NOTRe). Plusieurs initiatives sont en cours pour accompagner ces collectivités dans la transition vers l'open data et notamment la démarche d'OpenDataFrance qui a été conjointement missionné par Axelle Lemaire et Estelle Grelier sur le sujet. Etalab travaille également à l'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise à disposition de leurs données : les intégrations possibles sont détaillées ici .	Suivre l'adoption du projet de loi pour une République numérique et les actions menées avec OpenDataFrance.	Substantiel
Inscrire dans la loi les principes d'ouverture par défaut des données publiques (avec fermeture par exception) et de leur réutilisation libre et gratuite.	Le projet de loi pour une République numérique pose le principe d'une ouverture par défaut des données publiques. La loi du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public pose le principe de la gratuité de la réutilisation des informations publiques. Les décrets relatifs aux exceptions à la gratuité sont en cours et prévus pour l'été 2016 (voir échéancier des décrets ici).	Suivre les discussions finales du projet de loi pour une République numérique sur la version adoptée en Commission mixte paritaire le 30 juin 2016 .	Substantiel
Approfondir l'étude d'opportunité sur l'ouverture des « données d'intérêt général ».	Jugée opportune, l'ouverture des données d'intérêt général a été inscrite dans le projet de loi pour une République numérique pour les contrats de concessions et les subventions (articles 10 et 11). Une nouvelle mission est en cours sur les données d'intérêt général.	Suivre les discussions finales du projet de loi pour une République numérique sur la version adoptée en Commission mixte paritaire le 30 juin 2016 et les conclusions de la mission en cours. Rendre applicable ces dispositions.	Substantiel

Une belle histoire :

La démarche d'ouverture des données du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche va connaître un nouveau développement à la rentrée scolaire 2016 :

- Le ministère lancera en septembre sa plateforme open data sur le périmètre éducation nationale : data.education.fr. Elle s'accompagnera de l'ouverture de nouveaux jeux de données (rythmes scolaires, etc.).
- Le ministère finalise son projet PIA (Programme d'investissements d'avenir) sur les données de l'éducation prioritaires. Un recensement des données prioritaires à ouvrir par direction est en cours et une trajectoire d'ouverture sera définie en juillet 2016 par le comité de pilotage ministériel open data. Un travail en lien avec les académies et les opérateurs est également en cours afin de construire une véritable stratégie ministérielle concertée et partagée.
- Un "Educathon" (hackathon sur les données de l'éducation) est en cours d'organisation.

Sur le périmètre recherche, le ministère travaille également sur des outils open source pour exploiter les données ouvertes :

- Concevoir un outil industriel et générique de gestion et d'exposition des données dans une perspective d'intensification de l'usage et de l'ouverture des données ("DataESR")
- Proposer un outil, accessible à tous, de profilage des laboratoires publics et des entreprises dans leur engagement en recherche et innovation dont l'ensemble des données sous jacentes seront exposées sous licence ouverte ("ScanR")

Contributions associées : [#1](#), [#2](#)

Engagement 16 : Favoriser l'ouverture des modèles de calcul et des simulateurs de l'État

Institutions porteuses :

- Secrétariat d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification

Enjeux :

L'ouverture des données appelle rapidement l'ouverture des règles et des modèles qui les produisent, les complètent et fondent la décision publique. Ces algorithmes et modèles sont en effet une puissante ressource pour favoriser des points de vue indépendants, et, quand ils sont ouverts (open source) et maniables à travers des API, pour développer de nombreuses applications.

Description de l'engagement :

- **Étendre l'ouverture des modèles à d'autres champs de l'action publique**
 - Continuer à travailler avec les différentes administrations pour les accompagner dans l'ouverture de leurs modèles de calculs et de simulation
- **Produire des simulateurs à partir des modèles ouverts existants**
 - Capitaliser sur la plateforme [OpenFisca](#) pour l'étendre à d'autres domaines de la législation et proposer des déclinaisons de simulateurs utiles aux citoyens, aux acteurs économiques et aux acteurs publics : par exemple, un modèle de simulation des coûts énergétiques, une extension à la fiscalité locale, aux calculs de retraite...

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
Continuer à travailler avec les différentes administrations pour les accompagner dans l'ouverture de leurs modèles de calculs et de simulation.	Le ministère des Finances et des Comptes publics a ouvert le code source de son calculateur des impôts. A cette occasion, un hackathon a été organisé par la Direction générale des finances publiques et la mission Etalab les 1er et 2 avril , afin de développer des applications et services concrets à partir du code source et d'encourager les autres ministères à ouvrir leurs codes sources. Cet événement a eu lieu en présence du ministre des Finances et des Comptes publics, du ministre du Budget et de la secrétariat d'Etat chargé du Numérique.	Suivre les résultats du hackathon #CodeImpots. Poursuivre la discussion avec les institutions concernées : des réunions de travail ont notamment débuté avec l'INSEE concernant le simulateur de pensions individuelles. Accompagner l'ouverture du simulateur de la DILA (calculateur de la carte grise) : ouverture prévue en septembre 2016 et organisation d'un hackathon commun DILA/ Etalab sur les simulateurs sur novembre.	Partiel
Capitaliser sur la plateforme OpenFisca pour l'étendre à d'autres domaines de la législation et proposer des déclinaisons de simulateurs utiles aux citoyens, aux acteurs économiques et aux acteurs publics.	Le code source du calculateur impôts est en cours d'intégration dans OpenFisca et la collaboration se poursuit avec la Direction générale des finances publiques afin de tirer parti de cette ouverture.	Poursuivre les travaux autour d' OpenFisca .	Partiel

Ils en parlent :

- MesFinancesTV, [Reportage vidéo sur le hackathon #CodeImpôt](#), 4 avril 2016
- Fance Info, ["Un hackathon pour mieux comprendre l'impôt"](#), 1er avril 2016
- Rue89, ["Deux jours pour hacker les impôts"](#), 1er avril 2016
- Le Figaro, [Le gouvernement lance un hackathon autour des impôts](#), 1er avril 2016

Contributions associées : [#1](#), [#2](#)

Engagement 17 : Transformer les ressources technologiques de l'État en plateforme ouverte

Institutions porteuses :

- Premier ministre
- Secrétariat d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification

Enjeux :

Les stratégies technologiques des géants du numérique démontrent chaque jour la puissance, pour une organisation, d'une approche accordant une place centrale à l'ouverture, l'interopérabilité et l'agilité des systèmes, entièrement orientée vers l'expérience utilisateur et la satisfaction des besoins des usagers, qui n'exclue en rien la puissance ou la sécurité. Inspirée des principes de « Government as a platform », la stratégie « État plateforme et France Connect » propose une transformation technologique majeure des principes de l'informatique de l'État afin de faciliter l'accès aux données, l'interopérabilité des systèmes et la réutilisation des développements réalisés par la sphère publique. Ces principes offrent de nouvelles perspectives, car ils débrident l'innovation dans la conception de nouveaux services aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises.

Description de l'engagement :

- **Valider le cadre stratégique « État Plateforme et France Connect » et en décliner les grands principes au cours de l'année 2015 dans les référentiels généraux ou documents normatifs émis par la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication**
- **Lancer France Connect sur le portail service-public.fr**
 - Aboutissement du projet France Connect concrétisé par le démarrage des premières expérimentations à l'automne 2015, suivi d'un lancement en janvier 2016 sur le portail service-public.fr (plusieurs millions d'utilisateurs)
 - La généralisation se déroulera à partir de 2016
- **Mettre en service la « Forge » publique sur le site etatplateforme.modernisation.gouv.fr et d'un magasin d'API sur le site d'ici fin 2015 pour inciter à la création de nouveaux services de manière collaborative**
- **Lancer plusieurs cycles de sensibilisation pour le développement d'API et la création de nouveaux services auprès des acteurs de la sphère publique et de ses partenaires**

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
Valider le cadre stratégique « État Plateforme et France Connect » et en décliner les grands principes au cours de l'année 2015 dans les référentiels généraux ou documents normatifs émis par la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication.	La version 2.0 du référentiel général d'interopérabilité a été officialisée par l' arrêté du 20 avril 2016 . Pour simplifier le travail des collectivités intéressées, une version finalisée de la documentation nécessaire a été mise en ligne le 27 avril 2016.		Complet
Lancer France Connect sur le portail service-public.fr .	Les expérimentations ont démarré en septembre 2015. La phase de généralisation a démarré le 1er avril 2016 et se prolongera pendant plusieurs mois. Le nouveau portail service-public.fr a notamment ouvert en mars 2016 avec France Connect. France Connect a été officiellement inauguré le 29 juin 2016 et rendu accessible via l'adresse franceconnect.gouv.fr . Déjà, plusieurs dizaines services publics numériques de l'Etat sont en train d'intégrer France Connect, qui compte plus de 100 000 utilisateurs au 11 juillet 2017 .	Développer l'écosystème des fournisseurs de service sur FranceConnect.	Complet
Mettre en service la « Forge » publique sur le site etatplateforme.modernisation.gouv.fr et d'un magasin d'API sur le site d'ici fin 2015 pour inciter à la création de nouveaux services de manière collaborative.	Le site etatplateforme.modernisation.gouv.fr est ouvert. Le site api.gouv.fr a été officiellement ouvert le 21 juin 2016, il permet de référencer les API des services publics et comporte plusieurs dimensions : accès universel à toutes les administrations et mobilisation d'écosystèmes variés. La forge n'apparaissait plus comme nécessaire pour faire de l'APIfication.	Développer l'écosystème d'api.gouv.fr	Complet
Lancer plusieurs cycles de sensibilisation pour le développement d'API et la création de nouveaux services auprès des acteurs de la sphère publique et de ses partenaires.	Des séances d'information ou de sensibilisation sont organisées mensuellement. Un dispositif spécial d'accompagnement (baptisé « ATENA ») à la conception de nouveaux services publics numériques a été mis en place. 70 projets sont déjà identifiés dont une vingtaine sont soutenus par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) au titre des appels à projet « Identité numérique & relation usager » et « Dites-le nous une fois particulier ».		Substantiel

Ils en parlent :

IT Espresso, "[Service-public.fr fait la jonction avec France Connect](#)", 11 mars 2016

Contributions associées : #1

Engagement 18 : Mieux interagir avec l'utilisateur et améliorer les services publics grâce à l'administration numérique

Institutions porteuses :

- Premier ministre
- Secrétariat d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification

Enjeux :

La dématérialisation des services à l'utilisateur et des processus internes à l'administration est devenue une dimension essentielle de l'action publique. L'association de parties prenantes diverses à la conception et à l'évolution de ces projets, mais aussi l'ouverture des données qui s'y rattachent sont les axes majeurs des chantiers de dématérialisation dans le cadre d'un gouvernement ouvert, pour en faire un véritable levier de transformation et de rationalisation et un facteur d'amélioration de la qualité du service rendu.

Description de l'engagement :

- **Renforcer la mesure de satisfaction des services publics numériques et la transparence des données, prendre en compte les retours des usagers, associer les parties prenantes à la conception et à l'évolution des services**
 - Lancer la publication par chaque ministère de leurs chiffres-clés d'usage des services publics sur ses différents canaux
 - Cartographier les flux entrants et sortants des sites publics afin de mesurer l'intensité de l'intégration entre les sites par thématique ou moment de vie, et détecter ainsi les sites qui ne concourent pas à l'accompagnement des parcours utilisateurs par des liens hypertextes suffisants ou pertinents
 - Extraire et rendre publiques les données statistiques du logiciel commun aux sites gouvernementaux (environ 650 sites, dont certains suivis depuis plus de 10 ans) et les analyser au moyen des méthodes de la science des données (« data sciences »)
 - Déployer des méthodes de co-construction (openlabs, design, atelier usagers-agents...)

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
Lancer la publication par chaque ministère de leurs chiffres-clés d'usage des services publics sur ses différents canaux	L'édition 2016 du tableau de bord (3e édition) sera publiée en septembre (part du canal numérique) et pourra être enrichie de 5 nouvelles démarches. Les secrétaires généraux des ministères seront sensibilisés lors du comité directeur des systèmes d'information et de communication (CSIC) à la mise en place d'indicateur d'usage des services publics numériques.		Substantiel
Cartographier les flux entrants et sortants des sites publics afin de mesurer l'intensité			

<p>de l'intégration entre les sites par thématique ou moment de vie, et détecter ainsi les sites qui ne concourent pas à l'accompagnement des parcours utilisateurs par des liens hypertextes suffisants ou pertinents.</p>		<p>Avenir avec la publication des données statistiques des sites gouvernementaux (voir action suivante).</p>	<p>Non démarré</p>
<p>Extraire et rendre publiques les données statistiques du logiciel commun aux sites gouvernementaux (environ 650 sites, dont certains suivis depuis plus de 10 ans) et les analyser au moyen des méthodes de la science des données (« data sciences »)</p>	<p>Etalab a approché le Service d'information du gouvernement (SIG) afin de publier les données statistiques des sites gouvernementaux ayant un plan de marquage auprès du prestataire AT Internet. Une réunion a eu lieu la semaine du 9 mai 2016 : l'ouverture des données de 100 sites gouvernementaux du périmètre 1 est prévue au moins de juin.</p>		<p>Substantiel</p>
<p>Déployer des méthodes de co-construction (openlabs, design, atelier usagers-agents...).</p>	<p>Le SGMAP a organisé de nombreux et réguliers Open Lab pour les projets France Connect et pour les projets Marchés Publics Simplifiés. Des méthodes innovantes de design et de tests ont été mise en œuvre pour mes-aides.gouv.fr, des ateliers agents et usagers ont été organisés à l'aide de faire-simple.gouv.fr. Concernant l'évolution d'impots.gouv.fr, le design du guichet physique de la caisse régionale de retraite de demain a été coordonné par le SGMAP. Par ailleurs, une méthodologie associant écoute des usagers, analyse du parcours usagers existant, co-construction avec les usagers et les agents du parcours cible et de l'offre de service multicanal associée a été mise en œuvre pour la refonte d'offres de service telles que la demande de bourses et l'inscription au collège et au lycée (avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), la demande de retraite (avec la Caisse nationale de l'assurance vieillesse) et l'accompagnement des TPE-PME (avec les URSSAF). Une formation permettant de diffuser cette méthode a été développée et testée par le SGMAP.</p>		<p>Substantiel</p>

Contributions associées : #1

Poursuivre l'ouverture de l'administration

- Engagement 19 : Permettre l'engagement de la société civile en appui de l'École
- Engagement 20 : Diversifier le recrutement au sein des institutions publiques
- Engagement 21 : Diffuser la culture de l'ouverture, des données et du numérique
- Engagement 22 : Diffuser l'innovation et approfondir la recherche sur le gouvernement ouvert
- Engagement 23 : Responsabiliser et protéger les agents publics en matière de prévention des conflits d'intérêts

Engagement 19 : Permettre l'engagement de la société civile en appui de l'École

Institutions porteuses :

- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Enjeux :

L'École s'ouvre aux contributions citoyennes pour apporter leur concours à la transmission des valeurs de la République aux côtés des agents publics. Elle donne à des jeunes volontaires du service civique l'occasion de participer à des actions mobilisatrices et formatrices auprès des enfants et des jeunes.

Description de l'engagement :

- **Permettre aux jeunes de s'engager via de nouvelles missions de service civique au sein de l'École.** Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a un objectif de recrutement de 5 000 jeunes en Service civique à la rentrée 2015-2016 et de 10 000 volontaires en 2016-2017. D'ici la rentrée 2017, l'objectif est d'offrir 37 000 missions incluant les missions portées par les associations dans le champ scolaire et universitaire. Le Service civique au sein de l'École s'adresse à tous les jeunes majeurs de 18 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée comprise entre 6 et 12 mois (pour une moyenne d'environ 8 mois) et débutant dès cette année en octobre ou novembre 2015 et durant jusqu'à juin 2016. Les missions s'effectuent en écoles élémentaires, collèges, centres d'information et d'orientation ou rectorats. La priorité est donnée à des missions en école élémentaire, en éducation prioritaire ainsi qu'en internat. Le volontariat est effectué le plus souvent en binôme de volontaires lorsque la mission s'effectue devant élèves et vise à permettre une expérience de mixité sociale, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés. Les neuf grands types de mission des volontaires en Service civique sont la contribution aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire ; l'accompagnement des projets d'éducation à la citoyenneté ; le soutien aux actions et projets dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle et du sport ; le soutien aux actions et projets d'éducation au développement durable ; l'animation de la réserve citoyenne de l'éducation nationale ; la contribution à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles ; la prévention des addictions ; l'information et l'accompagnement des jeunes en situation de décrochage scolaire ou souhaitant reprendre une formation diplômante ; l'aide à l'information et à l'orientation des élèves.
- **Permettre aux citoyens d'accompagner l'École dans la transmission des valeurs de la République : la réserve citoyenne de l'éducation nationale.** Ce nouveau dispositif, dont la circulaire du 12 mai 2015 expose les grandes lignes, donne aux personnes majeures qui le souhaitent, l'opportunité de mettre la richesse de leur expérience au service de l'école, notamment dans les champs d'expertise suivants : éducation à la citoyenneté et à la laïcité, éducation à l'égalité entre filles et garçons, éducation aux médias et à l'information, lutte contre le racisme, l'antisémitisme et contre toutes les formes de discriminations, rapprochement de l'école et du monde professionnel. Pour l'institution scolaire, cela constitue l'occasion de mobiliser les forces vives de la société civile au-delà des différentes composantes de la communauté éducative et des acteurs qui interviennent déjà dans un cadre associatif, de Service civique ou sous la forme d'intervention ponctuelle. Les enseignants pourront ainsi faire régulièrement appel, au sein de leurs classes, à des intervenants extérieurs pour illustrer leur enseignement. Les associations, et plus généralement toutes les personnes physiques ou morales qui désirent promouvoir la réserve citoyenne de l'éducation nationale, sont associées en qualité d'ambassadeurs de la réserve citoyenne. Déjà plusieurs institutions se sont engagées pour la réserve citoyenne de l'Éducation nationale (Ecole nationale d'administration, Conférences des présidents d'université, CDEFI, CEMEA, Ligue de l'enseignement, CNOUS, les

Francas, réseau français des villes éducatrices, Association des membres de l'Ordre des palmes académiques).
Les réservistes sont aussi appelés, s'ils le souhaitent, à intervenir dans le cadre des activités périscolaires.

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
Permettre aux jeunes de s'engager via de nouvelles missions de service civique au sein de l'École.	L'engagement a été tenu par le ministère qui atteint son objectif de 5 000 jeunes volontaires sur l'année scolaire 2015-2016 (près de 4 700 volontaires répartis dans les académies dès janvier 2016 avec un objectif de 5 000 contrats d'ici juin). En 2016-2017, l'objectif est porté à 10 000 volontaires avec les mêmes types de missions dont les priorités sont des missions en école et dans l'éducation prioritaire et dans les milieux ruraux isolés. Pour plus d'informations sur les types de missions et actions réalisées par les volontaires en service civique dans l'Éducation nationale : Le service civique dans l'Éducation nationale .		Substantiel
Permettre aux citoyens d'accompagner l'École dans la transmission des valeurs de la République : la réserve citoyenne de l'éducation nationale.	Le projet de loi "égalité et citoyenneté" a été déposé à l'Assemblée nationale par le Premier ministre le 13 avril 2016. Le Chapitre 1er vise à encourager l'engagement des citoyens. La réserve citoyenne est inscrite comme un dispositif pérenne ouverte aux personnes de plus de 18 ans. Le périmètre des structures et des projets qui peuvent mobiliser des réservistes est défini. Des dispositions sur l'élargissement du service civique sont aussi prévues. Le 11 avril, le décret portant création du haut-commissaire à l'engagement civique a été publié . Une intervention du SGMAP est en cours de cadrage pour accompagner le Haut commissariat dans l'atteinte de ses objectifs).	Suivre les débats parlementaires du projet de loi égalité et citoyenneté. La généralisation de ces actions pourrait être prévue dans le prochain Plan d'action national 2017-2019.	Substantiel

Engagement 20 : Diversifier le recrutement au sein des institutions publiques

Institutions porteuses :

- Ministère de la Fonction publique

Enjeux :

La fonction publique se doit d'être exemplaire en reflétant la société française qu'elle sert, avec sa diversité et ses évolutions.

Description de l'engagement :

- **Développer de nouvelles voies d'accès à la fonction publique, pour mieux l'ouvrir sur la société**
 - Insérer dans le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires un dispositif permettant de renouveler les voies d'accès à la fonction publique et de les ouvrir à des profils diversifiés
 - Rénover le dispositif de classe préparatoire à l'accès aux concours de catégorie A des trois fonctions publiques, en augmentant notamment, dès 2015, de 25% le nombre de places offertes dans les classes préparatoires intégrées destinées à la préparation des concours de la fonction publique. L'objectif pour 2016 est de doubler le nombre des élèves pour atteindre 1 000 places
 - Développer l'apprentissage dans la fonction publique en multipliant par 10 le nombre d'apprentis dans la fonction publique de l'État, pour atteindre un objectif de 4 000 à la rentrée 2016 et 10 000 à la rentrée 2017
- **Traiter les biais discriminatoires à l'entrée dans la fonction publique**
 - Lancer, à la demande du Premier ministre, une mission d'expertise sur les questions de discrimination
 - Modifier les textes portant sur la composition des jurys et comités de sélection de chaque ministère pour l'ouvrir à au moins un membre extérieur à l'administration qui recrute
 - Généraliser les formations à la prévention des discriminations pour tous les futurs membres de jurys et comités de sélection
 - Généraliser les procédures de labellisation des directions des ressources humaines afin d'évaluer l'ensemble de leurs procédures au regard des risques discriminatoires qu'elles peuvent comporter

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Développer de nouvelles voies d'accès à la fonction publique, pour mieux l'ouvrir sur la société

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
<p>Insérer dans le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires un dispositif permettant de renouveler les voies d'accès à la fonction publique et de les ouvrir à des profils diversifiés.</p>	<p>Cette proposition a été rejetée dans le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, après un avis négatif du Conseil d'Etat le 2 juillet 2015. Désormais, les mesures retenues dépassent l'écueil juridique relevé par le Conseil d'Etat et passent par le projet de loi « Egalité et citoyenneté ».</p>	<p>Suivre le projet de loi « Egalité et citoyenneté ».</p>	<p>Partiel</p>
<p>Rénover le dispositif de classe préparatoire à l'accès aux concours de catégorie A des trois fonctions publiques, en augmentant notamment, dès 2015, de 25% le nombre de places offertes dans les classes préparatoires intégrées (CPI) destinées à la préparation des concours de la fonction publique. L'objectif pour 2016 est de doubler le nombre des élèves pour atteindre 1 000 places</p>	<p>L'objectif de doubler le nombre de places en CPI pour atteindre les 1000 en 2016 est atteint : +5 places à l'Ecole nationale d'administration (ENA) et + 86 places en Institut régional d'administration (IRA). Le nombre de places dans les classes préparatoires de 2010 à 2014 est disponible sur data.gouv.fr.</p>		<p>Complet</p>
<p>Développer l'apprentissage dans la fonction publique en multipliant par 10 le nombre d'apprentis dans la fonction publique de l'État, pour atteindre un objectif de 4 000 à la rentrée 2016 et 10 000 à la rentrée 2017.</p>	<p>L'objectif de renforcement du nombre d'apprentis a été atteint pour 2016.</p>	<p>Poursuivre en 2017. Suivre la politique de renforcement de l'apprentissage dans la fonction publique.</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Lancer, à la demande du Premier ministre, une mission d'expertise sur les questions de discrimination. Modifier les textes portant sur la composition des jurys et comités de sélection de chaque ministère pour l'ouvrir à au moins un membre extérieur à l'administration qui recrute. Généraliser les formations à la prévention des discriminations pour tous les futurs membres de jurys et comités de sélection. Généraliser les procédures de labellisation des directions des ressources humaines afin d'évaluer l'ensemble de leurs procédures au regard des risques discriminatoires qu'elles peuvent comporter.</p>	<p>Une mission visant à coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action des écoles de service public a été confiée à Olivier Rousselle le 24 février 2016. Dans ce cadre, la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a invité les ministères à une réunion le 13 avril 2016 afin de préparer trois groupes de travail sur le sujet. Par ailleurs, une mission d'évaluation des voies d'accès à la fonction publique avait été confiée à Yannick L'Horty le 23 juin 2015 et ses conclusions sont attendues en juin 2016.</p>	<p>Modifier les textes portant sur la composition des jurys : une circulaire a été envoyée aux Ministères pour modifier les textes. Généraliser les formations à la prévention des discriminations et les labellisations des directions des ressources humaines (prévu en septembre 2016 dans le cadre des mesures des Comités interministériels à l'Egalité et à la Citoyenneté).</p>	<p>Substantiel</p>

Contributions associées : #1

Engagement 21 : Diffuser la culture de l'ouverture, des données et du numérique

Institutions porteuses :

- Ministère de la Fonction publique ;
- Secrétariat d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification auprès du Premier ministre ;
- École nationale d'administration

Enjeux :

Les agents publics doivent être les acteurs des changements permis par la révolution numérique, la politique d'ouverture et de partage des données publiques et de gouvernement ouvert.

Description de l'engagement :

- **Produire, en co-construction avec la société civile, des modules de formation à l'ouverture et à l'utilisation des données et au gouvernement ouvert à destination des agents publics**
- **Inclure dans la formation initiale et la formation continue des écoles de formation des agents publics nationaux et territoriaux davantage de modules sur l'ouverture et l'utilisation des données et sur le gouvernement ouvert**
 - Intégrer ces modules dans les cursus de l'ENA, de l'École de la Modernisation de l'État (pour la formation continue) et de toute autre école qui souhaiterait relayer ces enjeux
- **Mettre en place un dispositif de sensibilisation des directeurs d'administration centrale aux enjeux du numérique, et d'accompagnement à la mise en œuvre de projets de transformation numérique**
 - Identifier les besoins, difficultés, souhaits des directeurs d'administrations centrales sur les enjeux de transformation numérique de la société et des politiques publiques dans leurs champs d'actions
 - Sensibiliser les directeurs d'administration centrale à l'automne, lors d'un séminaire sur les enjeux et solutions offertes par le numérique pour répondre à leurs préoccupations
 - Inclure un volet sur les enjeux et solutions offerts par le numérique lors d'un séminaire des directeurs d'administration centrale, à l'automne
 - Prévoir ultérieurement de diffuser plus largement ces modules

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
Produire, en co-construction avec la société civile, des modules de formation à l'ouverture et à l'utilisation des données et au gouvernement ouvert à destination des agents publics	En mars 2016, le CNAM Paris et le CNAM Bretagne ont lancé le certificat de spécialisation "Innovations territoriales et données numériques" . Ils s'adressent aux professionnels (agents des territoires, etc.) et aux personnes souhaitant compléter leur formation.	Travail en cours sur la "littératie" sur l'open data, avec une chercheuse intégrée chez Etalab. Faire remonter d'autres initiatives de formation développées en coconstruction avec la société civile.	Partiel
Inclure dans la formation initiale et la formation continue des écoles de formation des agents publics nationaux et territoriaux davantage de modules sur l'ouverture et l'utilisation des données et sur le gouvernement ouvert	Des modules sur l'open data sont en cours avec l'Ecole de la Modernisation de l'Etat. Le SGMAP travaille sur un catalogue de formation à l'open data, notamment des intégrés dans la FAQ de data.gouv.fr . Lancelot Pecquet, représentant de la société civile, donne des formations open data à l'ENA .	Développer le catalogue de formation et définir un délai pour la publication des modules de formation dans la FAQ de data.gouv.fr . Le rapport de la taskforce UK/FR va peut-être préconiser de traduire et utiliser les solutions qui existent dans d'autres pays et qui fonctionnent (par exemple les serious games de l'ODI pour apprendre à utiliser les données). Travailler avec l'ENA, l'EME, Sciences Po, etc. pour approfondir.	Partiel
Mettre en place un dispositif de sensibilisation des directeurs d'administration centrale aux enjeux du numérique, et d'accompagnement à la mise en œuvre de projets de transformation numérique	Un séminaire a été organisé par le Secrétariat général du gouvernement à destination des Directeurs d'administration centrale (DAC).	Suivre l'action du ministère de l'Intérieur et du Commissariat général au développement durable qui souhaitent organiser des formations sur le numérique.	Partiel

Contributions associées : [#1](#), [#2](#)

Engagement 22 : Diffuser l'innovation et approfondir la recherche sur le gouvernement ouvert

Institutions porteuses :

- Ministère de la Fonction publique
- Secrétariat d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification

Enjeux :

L'administration doit pouvoir s'allier les apports de l'intelligence collective et développer une culture de l'innovation, levier essentiel de modernisation de l'action publique. La co-construction de l'action publique est cependant une dynamique encore récente, que la recherche appliquée peut contribuer à améliorer.

Description de l'engagement :

- **Impulser le développement de l'innovation publique territoriale**
 - Constituer un réseau national « d'accélérateurs publics », soit la création de plateformes territoriales d'innovation, « structure de partage de compétences et de moyens entre les administrations, les élus, les services de l'État, la société civile et les organisations privées d'un territoire, pour accélérer les projets innovants d'intérêt général ». Des prototypes sont en cours d'installation sur quelques territoires à l'initiative de collectivités et d'acteurs privés
 - Faire du numérique un levier de transformation dans les territoires en organisant des « hackathons territoriaux » sur le modèle de l'offre de service développée par Etalab à destination des collectivités
 - Développer une plateforme web et un réseau social nationaux servant de référence pour les projets et acteurs de l'innovation territoriale
- **Mettre en place un programme de recherche appliquée sur le gouvernement ouvert**
 - En partenariat avec le Centre de Recherches Interdisciplinaires, organiser des événements collaboratifs et mener des expérimentations sur la mobilisation de l'intelligence collective et des communautés de citoyens pour la création d'innovations publiques, la co-construction de l'action publique et le gouvernement ouvert

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
<p>Constituer un réseau national « d'accélérateurs publics », soit la création de plateformes territoriales d'innovation, « structure de partage de compétences et de moyens entre les administrations, les élus, les services de l'État, la société civile et les organisations privées d'un territoire, pour accélérer les projets innovants d'intérêt général ». Développer une plateforme web et un réseau social nationaux servant de référence pour les projets et acteurs de l'innovation territoriale.</p>	<p>Deux appels à projet PIA ont été lancés en avril 2016, l'un sur les "communautés professionnelles territoriales", l'autre sur les "laboratoires d'innovations territoriales". Voir article synthétique : Investissements d'avenir : deux appels à projets pour accompagner la transition numérique de l'administration territoriale</p>	<p>Présenter à l'automne les projets de la première vague de juin du PIA. Travailler sur les suites du rapport "L'innovation au pouvoir. Pour une action publique réinventée au service des territoires" d'Akim Oural.</p>	Partiel
<p>Faire du numérique un levier de transformation dans les territoires en organisant des « hackathons territoriaux » sur le modèle de l'offre de service développée par Etalab à destination des collectivités.</p>	<p>Un BarCamp sur la transparence de la commande publique a été organisé par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique et le Conseil régional de Bretagne dans les locaux de la French Tech de Rennes/Saint-Malo. La FING organise de plus des séminaires Infolab pour les collectivités adhérentes (Rennes Métropole, Grand Poitiers, Grand Lyon, Ile-de-France, CD33, etc.)</p>	<p>Accompagner la FING dans la mise en oeuvre des campagnes Infolab.</p>	Partiel
<p>En partenariat avec le Centre de Recherches Interdisciplinaires, organiser des événements collaboratifs et mener des expérimentations sur la mobilisation de l'intelligence collective et des communautés de citoyens pour la création d'innovations publiques, la co-construction de l'action publique et le gouvernement ouvert</p>	<p>Une convention de partenariat a été signée avec le CNRS pour l'intégration d'une chercheuse embarquée dans l'équipe d'Etalab sur le dossier "gouvernement ouvert". Des cours et un atelier de travail ont eu lieu à Londres le 26 mai 2016 avec NESTA et le Centre de recherches interdisciplinaires. Enfin, des Academic Days sont prévus pendant 3 jours en amont du Sommet mondial 2016 du Partenariat pour un gouvernement ouvert. Organisé par des chercheurs sur le gouvernement ouvert, cet événement met également à contribution le secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.</p>		Partiel

Contributions associées : #1, #2

Engagement 23 : Responsabiliser et protéger les agents publics en matière de prévention des conflits d'intérêts

Institutions porteuses :

- Ministère de la Fonction publique

Enjeux :

La consécration de l'exemplarité de chaque fonctionnaire, dans son comportement et son action quotidienne au service de l'intérêt général, sont une partie intégrante du modèle républicain de la France. La transposition des mesures relatives à la transparence de la vie publique aux agents publics renforcera l'exemplarité de la fonction publique et les obligations du statut général. Elle s'accompagnera de l'introduction d'un dispositif de protection permettant à un agent de bonne foi de signaler l'existence d'un conflit d'intérêt sans crainte d'éventuelles pressions.

Description de l'engagement :

- Désigner un fonctionnaire, un service ou une personne morale de droit public chargé d'apporter aux agents placés sous son autorité tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques
- Introduire des dispositions légales pour mieux prévenir les conflits d'intérêts et protéger les fonctionnaires

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
<p>Désigner un fonctionnaire, un service ou une personne morale de droit public chargé d'apporter aux agents placés sous son autorité tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques.</p>	<p>La loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires du 20 avril 2016 crée un référent déontologue dans les ministères, chargé d'apporter aux agents publics des conseils utiles au respect des obligations et principes déontologiques.</p>	<p>Suivre les décrets d'application de la loi et la création des référents déontologues.</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Introduire des dispositions légales pour mieux prévenir les conflits d'intérêts et protéger les fonctionnaires : mettre en place un régime de déclaration d'intérêts à la charge des agents occupant certaines fonctions ; renforcer les pouvoirs et le champ de compétence de la commission de déontologie, qui seront étendus à la prévention des conflits d'intérêt et renforcés en matière de contrôle des départs vers le secteur privé ; introduire un régime de protection dans le statut général des fonctionnaires afin de permettre à un agent de bonne foi de signaler l'existence d'un conflit d'intérêt sans crainte d'éventuelles pressions.</p>	<p>La loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires du 20 avril 2016 étend les modalités de protection des lanceurs d'alerte : les agents publics peuvent désormais alerter sur des risques de conflits d'intérêts, la rémunération et l'évaluation des agents s'ajoutent aux éléments ne pouvant être modifiés à l'issue d'une alerte de bonne foi. Elle instaure l'obligation pour certains emplois et fonctionnaires de réaliser une déclaration préalable d'intérêts et/ou de patrimoine. Elle renforce les pouvoirs et le champ de compétences de la Commission de déontologie de la fonction publique (avis qui peuvent être rendus publics, échanges d'informations possibles avec la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique).</p>	<p>Suivre les décrets d'application de la loi.</p>	<p>Substantiel</p>

Contributions associées : #1

Le gouvernement ouvert au service du climat et du développement durable

- Engagement 24 : Associer la société civile à la Conférence COP21 et favoriser la transparence sur l'agenda et les négociations
- Engagement 25 : Mettre à disposition des données et des modèles relatifs au climat et au développement durable
- Engagement 26 : Engager de nouvelles collaborations avec la société civile afin de développer des solutions innovantes pour répondre aux défis du climat et du développement durable

Engagement 24 : Associer la société civile à la Conférence COP21 et favoriser la transparence sur l'agenda et les négociations

Institutions porteuses :

- Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
- Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
- Commission nationale du débat public

Enjeux :

La présidence française de la COP21 visera l'exemplarité dans l'écoute de la société civile. La forte mobilisation des citoyens et des acteurs non-étatiques (collectivités territoriales, on déroulé est un corollaire de l'engagement de la société civile.

Description de l'engagement :

- **Réunir les représentants de la société civile avant chaque réunion informelle de négociation**
 - Une première rencontre a été organisée à la veille de la session informelle sur les négociations sur le climat du 6-8 mai 2015, avec la société civile : ONG françaises et internationales, représentants à l'ONU des syndicats... afin d'y présenter les travaux et l'état d'avancement des négociations et d'engager la discussion
 - De nouvelles rencontres auront lieu en marge des prochaines sessions de négociations
- **Réaliser une plateforme participative pour mobiliser la société civile en préparation de la COP 21, qui pourra à terme être étendue à d'autres consultations**
 - Entre juin et novembre 2015, élaboration d'une première version, avec pour objectifs de :
 - sensibiliser au dialogue environnemental et aux grands enjeux de la transition énergétique ;
 - mettre en réseau les habitants, collectifs, porteurs de projets, entreprises, collectivités locales et parties prenantes ;
 - faciliter les prises de contact et la coopération sur le moyen terme entre les différents acteurs de la « citoyenneté environnementale », en ligne, notamment ;
 - créer des coopérations décentralisées et une communauté d'acteurs de l'e-citoyenneté environnementale ;
 - recueillir les suggestions et avis des internautes pour permettre le recensement collaboratif des initiatives locales et constituer une large base de données.
 - Développement d'une deuxième version de la plateforme afin de faire vivre la mobilisation citoyenne au-delà de COP 21. Elle pourrait offrir un support aux consultations citoyennes du Ministère de l'écologie et du développement durable et de l'énergie
- **Poursuivre la consultation sur les enjeux du climat afin de donner suite au débat citoyen planétaire du 6 juin 2015, qui a rassemblé plus de 10 000 citoyens de 75 pays**

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
Réunir les représentants de la société civile avant chaque réunion informelle de négociation.	En savoir plus sur le site de la COP21		Complet
Réaliser une plateforme participative pour mobiliser la société civile en préparation de la COP 21, qui pourra à terme être étendue à d'autres consultations.	Une plateforme participative a été lancée en prévision de la COP21 : VotreEnergiePourLaFrance.fr . D'autres consultations ont eu lieu : le sénateur écologiste Joël Labbé, avec l'accord du rapporteur Jérôme Bignon, a soumis le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages à consultation avant son passage en séance au Sénat. La consultation a lieu sur la plateforme Parlement & Citoyens . Cette initiative était soutenue par la Ministre.	Détailler les résultats de l'initiative VotreEnergiePourLaFrance.fr .	Complet
Poursuivre la consultation sur les enjeux du climat afin de donner suite au débat citoyen planétaire du 6 juin 2015, qui a rassemblé plus de 10 000 citoyens de 75 pays.	Le débat planétaire citoyen « World Wide Views on Climate and Energy » a été organisé le 6 juin 2015 : 97 débats ont été organisés dans 76 pays. Dans chaque pays, cent citoyens ont participé à une journée d'information et de délibération. Les résultats sont disponibles sur le site officiel de l'opération . Le débat en France a été organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP). Pour faire suite à la consultation, la CNDP a présenté le débat et ses résultats lors de la COP21 en présence de la ministre Ségolène Royal, et lors de Solutions COP21 au Grand Palais.	Afin d'impliquer les citoyens dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, la CNDP a proposé un événement sur le site du Sommet mondial intitulé « Participation citoyenne et démocratie mondiale : comment associer les citoyens au respect des engagements pris par les gouvernements dans l'Accord de Paris ? ». Lors du Sommet sera lancé le réseau international des acteurs de la participation publique « L'esprit d'Aarhus », qui pourra faciliter la mise en œuvre de dispositifs participatifs comme le débat citoyen planétaire.	Substantiel

Engagement 25 : Mettre à disposition des données et des modèles relatifs au climat et au développement durable

Institutions porteuses :

- Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
- Secrétariat d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification

Enjeux :

L'ouverture et la mise en commun de données et modèles relatifs au climat et au développement durable servira à :

- Éduquer et sensibiliser les citoyens sur les enjeux du climat, avec des « datavisualisations » qui permettront d'illustrer les grands défis du climat (utilisation par les journalistes...);
- Outiller les argumentaires et les prises de positions des représentants de la société civile ;
- Stimuler l'innovation économique et sociale et permettre à des acteurs tiers de proposer des solutions innovantes aux défis du climat.

Description de l'engagement :

- Ouvrir et mettre à disposition en format ouvert sur la plateforme data.gouv.fr des données, modèles et simulateurs relatifs au climat, à la transition énergétique, au développement durable
- Publier les données issues des études d'impacts réalisées par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
Ouvrir et mettre à disposition en format ouvert sur la plateforme data.gouv.fr des données, modèles et simulateurs relatifs au climat, à la transition énergétique, au développement durable.	Plus de 500 jeux de données nationaux et locaux relatifs au climat, à la transition énergétique et au développement durable ont été ouverts sur data.gouv.fr . Météo France a ouvert ses modèles et simulateurs sur data.gouv.fr et sur sa propre plateforme donneespubliques.meteofrance.fr . Ces données ont particulièrement été mises en avant lors du Climate Change Challenge (voir notamment les données portant le badge C3) et des divers événements et hackathons dont Etalab était partenaire.	Ouvrir des données sur les modèles et simulations relatifs au climat, la qualité de l'air et améliorer la granularité des données de qualité de l'eau.	Substantiel
Publier les données issues des études d'impacts réalisées par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.	L'article 3 ter du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages prévoit que les données brutes des études d'impact soient reversées à l'Inventaire national du patrimoine naturel géré par le Muséum d'histoire naturelle et diffusées comme des données publiques, gratuites, librement réutilisables. Le ministère a engagé le projet de réalisation en méthode "design de services" afin d'associer les différents utilisateurs à la conception du produit. Le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a organisé du 4 au 5 juin un hackathon sur les données de la biodiversité .	Suivre l'adoption du projet de loi et ses décrets d'application. Préciser la mise en oeuvre concrète de l'engagement d'ici juin 2017. Le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer produira un prototype de la plate-forme études d'impact à l'automne 2016. Suivre la réalisation.	Substantiel

Une belle histoire :

- A l'occasion de la COP21 et pour mettre en valeur les données ouvertes relative au climat, à la transition énergétique et au développement durable, Etalab a publié sur sa data.gouv.fr une série d'articles "La COP21 en données" (voir les articles sur [l'énergie](#), les [transports](#), la [nature](#) et la [ville verte](#)).
- Ouverture de nouveaux jeux de données via les hackathons et le projet [Green Tech Vertes](#)

Engagement 26 : Engager de nouvelles collaborations avec la société civile afin de développer des solutions innovantes pour répondre aux défis du climat et du développement durable

Institutions porteuses :

- Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
- Secrétariat d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification
- Météo France
- Institut national de l'information géographique et forestière
- Centre national d'études spatiales

Enjeux :

En complément de l'accord international attendu à Paris, des initiatives concrètes associant gouvernements et acteurs non-étatiques peuvent être développées. C'est le projet de l' « agenda des solutions »³⁹, qui vise à soutenir et amplifier les engagements des États dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans l'adaptation aux impacts du dérèglement climatique et dans le financement de ces actions.

Description de l'engagement :

- **Lancer et organiser les premières étapes de l'opération Climate Change Challenge (C3) durant toute l'année 2015**
- **Récompenser les lauréats de l'opération C3 à l'occasion de la Conférence COP21**
 - Des lauréats du Challenge Climat organisé similairement par le Mexique seront également présents
- **Poursuivre l'opération en 2016 et 2017**
 - Suivre et accompagner les meilleurs projets d'innovation, en expertise et incubation, capitaliser sur les meilleurs défis pour émettre de nouveaux appels à projets, pérenniser les outils en ligne d'expression citoyenne

[En savoir plus](#)

Description des résultats :

Actions	Résultats	Prochaines étapes	Statut
Lancer et organiser les premières étapes de l'opération C3 durant toute l'année 2015.	Les trois étapes du C3 ont été menées dans quatre villes de France (Paris, Lyon, Toulouse et Nantes) au cours de l'année 2015. Lors de la dernière étape, 29 projets portés par 150 participants ont été présentés devant le jury.		Complet
Récompenser les lauréats de l'opération C3 à l'occasion de la COP21 en présence des lauréats mexicains.	Les six lauréats nationaux sélectionnés ont été primés le 5 décembre à l'occasion d'un "side event" dans la zone société civile de la COP21, en présence des trois lauréats mexicains. Les projets des lauréats français et mexicains ont également été présentés lors de trois événements organisés par l'Agence française du développement, Solutions 21 et l'équipe open data du Mexique. La démarche du C3 était par ailleurs présentée sur le stand "Numérique et climat" du pavillon de la France dans la zone des négociations de la COP21.		Complet
Poursuivre l'opération en 2016 et 2017 : suivre et accompagner les meilleurs projets d'innovation, en expertise et incubation, capitaliser sur les meilleurs défis pour émettre de nouveaux appels à projets, pérenniser les outils en ligne d'expression citoyenne	Les lauréats nationaux et régionaux ont gagné un accompagnement de pré-incubation et les partenaires de l'opération C3 ont identifié les projets qu'ils allaient continuer à suivre. En 2016, le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a capitalisé sur les défis pour émettre deux nouveaux appels à projets sur la consommation énergétique et la biodiversité. La plateforme " 100 projets pour le climat " a été ouverte à contribution et vote : d'ici le 6 juillet 2016, 100 projets proposant des solutions pour lutter contre le réchauffement climatique seront sélectionnés et seront valorisés lors de la COP22 à Marrakech.	Continuer à suivre les projets lauréats et leur éventuelle incubation par les partenaires du C3.	Substantiel

Une belle histoire :

Le succès de l'opération C3 a inspiré le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer qui a lancé sa propre démarche [Green Tech](#) pour promouvoir l'innovation au service du développement durable en collaboration avec la société civile. Dans ce cadre, le ministère a annoncé l'ouverture d'un incubateur "Green Tech Verte" dédié aux technologies vertes qui sera installé en septembre 2016. Le ministère a organisé deux premiers hackathons sur la [consommation énergétique](#) (du 20 au 22 mai 2016) et les [données de la biodiversité](#) (du 3 au 5 juin 2016). Les lauréats de ces hackathons, tout comme ceux du concours Green Tech Verte école seront intégrés à cet incubateur.

Ils en parlent :

- La Tribune Toulouse, "[COP21 : quand open data et intelligence collective se mettent au service du climat](#)", 6 octobre 2015
- La Gazette des Communes, "[OpenSolarMap, le soleil en partage](#)", 12 janvier 2016
- Le Monde, "[Le gouvernement donne un coup de main aux start-ups de la transition énergétique](#)", 9 février 2016
- Le Moniteur, "[Un hackathon pour innover dans les économies d'énergie](#)", 27 avril 2016

Contributions associées : #1

5. Echange entre pairs et apprentissage

Le [Partenariat pour un gouvernement ouvert](#) est une plateforme de partage d'expérience pour la communauté des réformateurs de l'Etat à travers le monde. Ce réseau permet aux pays membres d'échanger des bonnes pratiques et des ressources pour accompagner les démarches d'ouverture et de transparence.

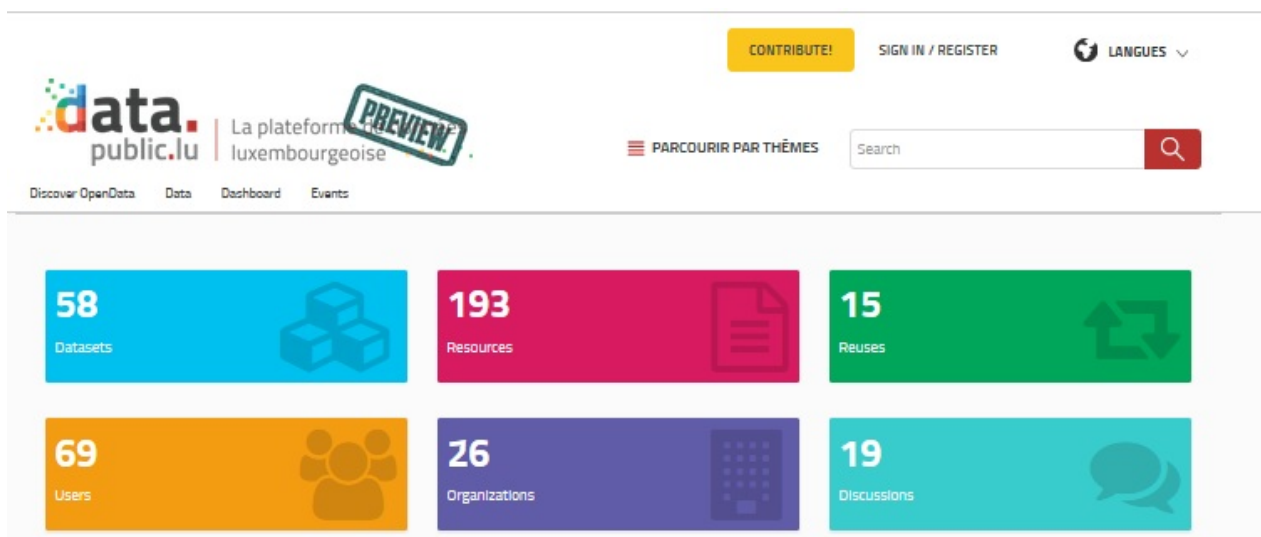
La France porte plusieurs initiatives fortes d'échange entre pairs et de coopération internationale, y compris au niveau technique. L'ouverture et la réutilisation des méthodes et outils du gouvernement ouvert font partie des principes qui guident l'action de la France. Il s'agit en effet de construire et pérenniser des ressources communes du gouvernement ouvert.

Partage et réutilisation de code de la plateforme data.gouv.fr à l'international

Depuis 2015, des collaborations techniques se créent avec différents pays autour de **udata**, le moteur de la plateforme [data.gouv.fr](#), développé depuis 2013 par l'équipe d'Etalab [disponible de façon ouverte sur Github](#). Etalab a donc créé une communauté de contributeurs à udata via [un service de discussion et d'entraide](#).

Collaborations techniques en cours :

- **Avec le Luxembourg :**
 - Depuis le début de l'année 2016, les équipes de [data.gouv.fr](#) accompagnent les développeurs luxembourgeois dans la prise en main du code. En avril 2016, le Luxembourg a officiellement lancé son portail d'ouverture des données, en version [anglaise](#) et [française](#) lors d'un événement intitulé "Game of Code". L'objectif pour le Luxembourg est d'offrir un outil qui permettent de développer des services et crée de la valeur via les réutilisations.
 - Cette coopération a permis aux équipes de data.gouv.fr d'améliorer le code de [data.gouv.fr](#) et [sa documentation](#). Depuis, la refonte du parcours d'inscription au site de [data.gouv.fr](#) a été entreprise.
 - [En savoir plus](#)



- **Avec la Serbie :**
 - Deux développeurs du gouvernement serbe travaillent sur l'adoption de udata pour le portail des données ouvertes de la Serbie.
- **Avec le Togo :**
 - Le Togo a démarré son projet de création du portail opendata.tg en se basant sur udata. Une équipe de deux développeurs est en charge du projet et échange sur Git avec les développeurs français de [data.gouv.fr](#) et les développeurs luxembourgeois de [data.public.lu](#).

- Au-delà de l'adoption du portail, la mission Etalab a également échangé avec le Togo sur son expérience en matière de collecte des données auprès des administrations publiques.

Echanges et projets autour des données des pays francophones : #HackFrancophonie

Les 19 et 20 février 2016, près de dix pays francophones se sont réunis à Paris, pour un événement contributif organisé par le [Partenariat pour un gouvernement ouvert](#), [Etalab](#), [Burkina Open Data Initiative](#), la [Banque Mondiale](#) et [CFI](#), l'agence française de coopération médias.

- L'objectif était d'accélérer les initiatives et projets de réutilisations de données pour le développement
- En amont de l'événement, les participants et les équipes d'Etalab ont recensé les données ouvertes dans un [répertoire ouvert](#)
- Pendant ces deux jours, la réunion d'acteurs publics de l'open data, du développement et de nombreuses organisations de la société civile francophone ([jokkolabs](#), [Africtivistes](#), [Social Justice](#), [Balai citoyen](#)) a permis d'échanger des bonnes pratiques en matière d'open data (comment développer un portail, animer un écosystème de réutilisateurs, etc.). Deux correspondants open data ont présenté leurs missions et leurs réalisations au sein de leurs ministères. Une session sur le [Partenariat pour un gouvernement ouvert](#) a également permis de présenter la démarche et ses réussites.
- Neuf projets concrets ont été développés sur des enjeux de cartographie, d'éducation, d'économie, et de démocratie

Pays participants et jeux de données : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Haïti, Ile Maurice, Mali) et Sénégal.



Projets développés :

Thème	Projet
Cartographie	Cartographie des réseaux de bus
Cartographie	Co-construire une souveraineté cartographique
Education	Nos écoles, nos données V2
Education	Ecoles au Mali : où investir ?
Démocratie	Fais GAF : Gouvernance Accès Facile
Démocratie	Data Village
Démocratie	Parlement 2.0
Economie	Filière coton
Economie	Transparence financière Ebola

En savoir plus :

- [Répertoire HackFrancophonie](#)
- Résumé du jour 1 - [Ateliers sur l'ouverture des données entre gouvernements francophones](#)

- [Résumé du jour 2 - Open Data Camp autour des données ouvertes dans la Francophonie](#)
- [Présentation générale de l'événement](#)

Accueil des délégations étrangères ou territoriales par la mission Etalab

La mission Etalab accueille régulièrement dans ses locaux des délégations étrangères ou territoriales de passage dans la capitale française :

- En janvier 2016, Etalab a accueilli une **délégation de l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) du Maroc**, qui fait partie du comité de pilotage pour le gouvernement ouvert au Maroc. Les échanges ont notamment porté sur l'utilisation des outils numériques afin de mieux communiquer avec le public et engager les ONG, et sur le portail national d'intégrité développé par l'ICPC.
- En avril 2016, Etalab a accueilli une **délégation portugaise** pour échanger autour de l'ouverture des données publiques, du gouvernement ouvert et des méthodes de datascience pour piloter les politiques publiques par la donnée.
- Début juin 2016, Etalab reçoit des **représentants de Nouvelle-Calédonie** intéressés par l'ouverture des données publiques. Cette rencontre témoigne de l'intérêt grandissant des acteurs territoriaux pour l'open data et l'open gov.
- Fin juin 2016, Etalab rencontre une **délégation indienne** suite à l'accord entre le Ministère du personnel, des doléances publiques et des retraites de l'Inde et le Ministère de la Fonction publique de la France concernant la réforme de l'administration.

Formation de la nouvelle génération de l'open data : l'Open Data Youth Camp en Croatie

Du 29 août au 2 septembre 2015, 21 jeunes venus de Croatie, de Serbie, de France et du Royaume-Uni ont été initiés aux principes et aux enjeux de l'ouverture des données à l'occasion d'un [Open Data Youth Camp](#) à Rovinj, en Croatie. Grâce au [gouvernement de Croatie](#), à [l'ambassade de France en Croatie](#) et à [la mission Etalab](#), [trois jeunes participants](#) et [une experte](#) ont été sélectionnés pour représenter la France lors de cet événement. Après plusieurs jours de formations, témoignages et ateliers pratiques, les participants ont rédigé une Youth Open Data Declaration qui a été présentée à l'occasion du Sommet mondial 2015 du Partenariat pour un gouvernement ouvert à Mexico.



[En savoir plus](#)

Coopération avec le Royaume-Uni sur l'économie de la donnée

- Le 27 juillet, George Osborne, le Chancelier de l'Echiquier du Royaume-Uni, et Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique de la France, ont annoncé la mise en place d'une "taskforce" franco-britannique sur l'économie de la donnée. Le Royaume-Uni et la France ont ainsi décidé d'unir leurs efforts pour comprendre comment exploiter au mieux le potentiel de croissance des données. Ce groupe de travail est présidé par Sir Nigel Shadbolt, président et co-fondateur de l'Open Data Institute, et Henri Verdier, administrateur général des données et directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication (DINSIC), au sein du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP). Il vise les objectifs suivants :
 - renforcer les collaborations entre entités publiques françaises et britanniques sur l'ouverture des données publiques et sur l'amélioration des services publics grâce aux données ;
 - mieux accompagner les entreprises (notamment les PME) dans l'exploitation des données publiques et privés, afin de renforcer leur compétitivité ;
 - promouvoir la culture des données et des compétences en sciences des données ; dans le secteur public comme dans le secteur privé ;
 - créer des conditions favorables au développement d'un écosystème de l'économie de la donnée, en renforçant notamment la confiance des utilisateurs et des entreprises.
- Après plusieurs réunions de travail, un rapport final identifiera des opportunités de collaboration concrète entre les deux pays visant l'exploitation de la révolution des données par les entreprises, notamment par les startups et les PME, ainsi que la modernisation de l'Etat à travers le développement de services publics fondés sur la donnée.

En savoir plus [en français](#) ou [en anglais](#)

Participation au Partenariat mondial pour les données de développement durable

- Le 25 septembre 2015, les Etats membres de l'ONU ont adopté 17 [objectifs de développement durable](#) (ODD) d'ici à 2030. Afin de permettre et de mesurer les progrès du développement, l'usage des données et la diffusion des principes du gouvernement ouvert sont essentiels. C'est pour approfondir ces thèmes qu'une réunion de niveau ministériel du comité directeur du [Partenariat pour un gouvernement ouvert](#) et que le lancement du [Partenariat mondial pour les données du développement](#) ont été organisés en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Annick Girardin, alors secrétaire d'Etat en charge du Développement et de la Francophonie, a porté la voix de la France dans ces deux événements. Elle a souligné dans son [discours](#) deux engagements de la France : promouvoir le sujet des données du développement au cours de la futur présidence française du PGO, et renforcer le soutien financier à l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (Afristat). [En savoir plus](#)
- Dans la continuité de ces engagements, Annick Girardin et Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat en charge du Numérique, ont présenté le 15 décembre leur [plan d'action gouvernemental "Développement et numérique"](#). Avec ce plan, la France est déterminée à accompagner les pays en développement dans leurs efforts en matière de numérique, qui contribueront au succès du nouvel agenda du développement durable adopté en septembre 2015.

Participation aux groupes de travail de l'OCDE

La mission Etalab participe aux groupes de travail organisés par l'OCDE afin de conseiller les pays membres du PGO dans l'élaboration de leur Plan d'action national, ainsi qu'à des rencontres internationales dans lesquelles elle porte les principes du gouvernement ouvert.

Participation aux groupes de travail du Partenariat pour un gouvernement ouvert

La France participe aux différents groupes de travail du Partenariat pour un gouvernement ouvert.

Dans le cadre du groupe de travail "open data" du Partenariat pour un gouvernement ouvert, Etalab a :

- Sondé les 200 participants sur l'appréhension du concept de "données d'intérêt général" dans leurs pays

- Relu et commenté les engagements "open data" des Plans d'action nationaux de la Côte d'Ivoire, du Paraguay, de la Roumanie ou encore du Canada

[En savoir plus](#)

6. Conclusion : enseignements et prochaines étapes

6.1. La démarche de gouvernement ouvert initiée par la France depuis son adhésion au Partenariat pour un gouvernement ouvert en 2014 transforme les institutions et administrations vers une action publique plus transparente et concertée

Plusieurs enseignements doivent être dégagés de cette première année de mise en oeuvre du plan d'action :

- **L'implication en amont d'un nombre significatif de ministères dans le Plan d'action national est un facteur clé de succès.**
 - Elle a en effet permis d'entraîner l'ensemble des administrations dans la même orientation et d'accélérer de nombreux projets. L'ouverture du code source de la calculatrice impôt en est un exemple significatif.
 - Le Plan d'action national offre un socle stable et lisible pour la modernisation des politiques publiques et leur ouverture à la contribution citoyenne.
 - Des alliances gouvernement-société civile ont d'ores et déjà donné naissance à des projets concrets, comme l'initiative Open Law autour de l'ouverture du droit.
- **De nombreux engagements ont été inscrits dans la loi :** projets et propositions de loi relatifs à la vie publique et économique, à la modernisation de la fonction publique, à la réforme territoriale, au numérique, à la biodiversité, etc. Le cadre législatif de l'ouverture de l'action publique s'enrichit : la future création d'un service public de la donnée, la constitution de registres publics sur la transparence du lobbying, le renforcement des règles déontologiques pour les agents publics, la lutte contre la corruption sont des composantes majeures du gouvernement ouvert et sont désormais inscrites dans la loi ou soumises au débat législatif.
- **La France renforce sa présence dans des instances ou actions de coopération internationales,** avec par exemple le groupe "Contracting 5" sur la commande publique ([en savoir plus](#)).

Des axes de progrès ont été d'ores et déjà notés et pourront être à intégrer dans les futures initiatives de gouvernement ouvert, dont :

- L'élaboration d'engagements qui soient davantage mesurables par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ;
- La simplification du suivi des engagements entre les administrations et son ouverture à la société civile ;
- La plus forte implication de profils techniques (développeurs, datascientists, architectes, etc.) dans la mise en oeuvre du plan d'action.

6.2. Afin de propulser, dans la durée, les actions de la France en faveur du gouvernement ouvert, plusieurs étapes sont identifiées :

- La démarche "Ministère ouvert" ([en savoir plus](#)) : rencontres régulières entre représentants des administrations et représentants de la société civile pour suivre la mise en oeuvre des engagements. Une première édition préfiguratrice est prévue le 21 juin 2016 au Secrétariat d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification ; ;
- Un dispositif de consultation en continu tant sur le fond des actions que sur la méthode ;
- La coordination des actions françaises avec l'agenda du Partenariat pour un gouvernement ouvert. Parmi les prochains rendez-vous :
 - A l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies fin septembre 2016, la France publiera la version anglaise de son rapport d'autoévaluation à mi-parcours.
 - Le rapport du mécanisme indépendant d'évaluation sera publié fin septembre 2016.

- Le Sommet mondial du PGO sera organisé à Paris du 7 au 9 décembre 2016 : un point d'étape sur le plan d'action sera réalisé, et les dispositifs construits pour le suivi seront intégrés à la boîte à outils du gouvernement ouvert.
- Le deuxième Plan d'action national et le rapport final d'autoévaluation seront publiés à l'été 2017.
- Le rapport du mécanisme indépendant d'évaluation sera publié fin septembre 2017.
- En continu, société civile et administrations travailleront à l'élaboration du prochain plan d'action.

7. Contribuer

Dans cette section :

- vous pouvez formuler directement via le forum des suggestions sur la méthodologie d'élaboration et de suivi du plan d'action (outils, calendrier, formats, indicateurs, etc.)
- les contributions écrites envoyées à l'adresse gouvernement-ouvert@etalab.gouv.fr seront progressivement mises en ligne sur cet espace
- des informations sur les prochains événements présentiels seront également publiées

Annexes

Institutions porteuses d'engagements

Liste des personnalités rencontrées lors de l'élaboration du Plan d'action

Liste des ministères et administrations engagés dans le Plan d'action national 2015-2017

- Premier ministre
 - Secrétariat d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification
 - Direction de l'information légale et administrative
 - Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
- Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
- Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
- Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Ministère de la Justice
- Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère des Finances et des Comptes publics
- Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique
 - Secrétariat d'Etat chargé du Numérique
- Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
- Ministère de la Fonction publique

Portent également des engagements :

- Cour des comptes
- Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

Liste des organisations rencontrées lors de l'élaboration du Plan d'action national 2015-2017

- Action Contre la Faim, France
- Altercarto
- Assemblée virtuelle
- Centre de Recherches Interdisciplinaires
- Change.org
- Club Jade
- Cobble camp
- Comité 21
- Commission nationale du débat public
- Conseil national du numérique
- Décider Ensemble
- Démocratie Ouverte
- Empreintes citoyennes
- Five by Five
- Fondation internet nouvelle génération
- Fondation Nicolas Hulot
- GIS démocratie et participation
- HelloAsso
- Institut de la Concertation
- La quadrature du net
- La mêlée numérique
- Linagora
- Mouvement Colibris
- ONE, France
- Open Knowledge, France
- OpenStreetMap France
- Outils réseau
- Oxfam France
- Parlement & Citoyens
- Publish What you Fund
- Publish What you Pay
- Regards citoyens
- République Citoyenne
- Réseau d'experts Etalab
- SavoirCom 1
- Secours catholique
- Talking things
- Transparency International France
- Université Technologie de Compiègne

Organisez un événement "Ministère ouvert" sur vos engagements !

Les ministères porteurs d'engagements peuvent organiser leurs propres événements contributifs "Ministère ouvert" dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action national de la France, avec le soutien de la mission Etalab du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique.

1. Qu'est ce qu'un événement "Ministère ouvert" ?

Pour évaluer la mise en œuvre de son Plan d'action national, la France a mis en place un dispositif de consultation en ligne, via ce livre électronique, et physique, via les événements "Ministère ouvert".

Le dispositif "Ministère ouvert" est un format inédit de dialogue et de co-construction de l'action publique, qui rassemble la société civile et l'administration lors d'ateliers contributifs dans les ministères porteurs d'engagements.

Un premier événement "Ministère ouvert" a eu le 21 juin 2016 au secrétariat d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, porteur de dix engagements. De 17h à 20h, répartis en ateliers, les participants ont pu échanger avec les agents de l'administration puis présenter leurs contributions au secrétaire d'Etat.

C'est à partir de l'expérience positive de ce premier événement que le présent kit "Ministère ouvert" a été développé, afin que tous les ministères qui le souhaitent puissent s'engager dans cette démarche.

[Voir le programme "Ministère ouvert" au Secrétariat d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification.](#)

Les événements "Ministère ouvert" peuvent être organisés tout au long de l'année, jusqu'à la remise du rapport d'autoévaluation final en juillet 2017.

2. Comment organiser un événement "Ministère ouvert" ?

Si vous souhaitez organiser un événement "Ministère ouvert", vous pouvez nous écrire à gouvernement-ouvert@etalab.gouv.fr (ou écrire à votre interlocuteur habituel au sein de la mission Etalab). Nous pourrions ainsi discuter plus en détail de votre projet.

Sur cette page, nous mettons à disposition toutes les ressources méthodologies et visuelles dont vous aurez besoin dans la mise en place de votre événement "Ministère ouvert".

- **Le format type des ateliers** > [Ministère ouvert - format type atelier](#)
- **Le modèle pour décrire le programme de l'événement** > [Ministère ouvert - Modèle programme](#)
- **Le support de présentation utilisé en salle plénière** > [Ministère ouvert - Modèle présentation plénière](#)
- **Les supports pour les ateliers** > [Ministère ouvert - Supports ateliers](#)

3. Comment promouvoir votre événement "Ministère ouvert" dans le cadre du suivi du Plan d'action national ?

Etalab relayera votre événement "Ministère ouvert" par l'intermédiaire de ses canaux de communication et peut également mobiliser ses écosystèmes. Les restitutions des ateliers peuvent être directement intégrées comme contributions au suivi du plan d'action, à l'instar des [restitutions du Ministère ouvert #1](#).

- **Logo "Ministère ouvert"** > [télécharger ici](#)

Contact : gouvernement-ouvert@etalab.gouv.fr

